

Programme Initiative Régionale d'Appui au Développement Économique Durable – IRADA

Études et appui institutionnel pour le volet « Développement du secteur privé – DSP »

CHAINE DE VALEUR PECHE ET AQUACULTURE DANS LE GOUVERNORAT DE MEDENINE

Cartographie et plan d'action à court et à moyen terme



Projet financé par
l'Union Européenne



Projet mis en œuvre par le Ministère du Développement, de
l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)



Projet mis en œuvre
avec l'appui du contractant IBF
en consortium avec



Cette étude a été réalisée par M. Hervé Bru et M. Marouane Chikhaoui, experts techniques, sous la supervision de l'équipe d'assistance technique du projet dirigée par IBF.

Son contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de ses auteurs et de l'équipe d'assistance technique du projet dirigée par IBF et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne, d'IBF, d'Eurecna et d'Ecorys.

©UE/ Programme IRADA/ 2020

Sommaire

1. SYNTHÈSE EXECUTIVE	7
2. INTRODUCTION	9
2.4. Objectifs et résultats attendus de l'étude.....	9
2.5. Méthodologie.....	9
2.5.1. Production.....	9
2.5.2. Production par espèces.....	10
2.5.3. Infrastructures portuaires.....	12
2.5.4. Flottille de la pêche	13
2.5.5. Main-d'œuvre	13
2.5.6. Transport.....	14
2.5.7. Transformation et conditionnement	14
2.5.8. Aquaculture.....	15
3. DIAGNOSTIC DE LA CdV PECHE ET AQUACULTURE.....	16
3.4. Secteur pêche et aquaculture en Tunisie	16
3.5. Plan quinquennal national 2016-2020	16
3.6. Plan quinquennal des secteurs agricoles et pêche 2016-2020	17
3.7. Stratégie pêche et aquaculture en Tunisie	17
3.8. Secteur pêche et aquaculture dans le gouvernorat de Médenine	19
3.8.1. Plan Régional de l'Environnement et de Développement durable (PREDD)	20
3.8.2. Les ODD	21
3.8.3. Difficultés et contraintes	22
3.9. Analyse SWOT.....	23
3.10. Cartographie des acteurs	24
3.10.1. Diagramme des flux	24
3.10.2. Acteurs du niveau micro de la CdV.....	24
3.10.3. Fournitures des intrants.....	25
3.10.4. Organisations professionnelles.....	25
3.10.5. Mandataires	26
3.10.6. Mareyeurs (ou grossistes).....	26
3.10.7. Acteurs institutionnels (niveau méso)	26
4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA CdV PECHE ET AQUACULTURE DANS LE GOUVERNORAT DE MEDENINE.....	29
4.4. Problématiques et solutions proposées.....	30
4.4.1. Logique d'intervention	32
4.4.2. Hypothèses pour la réussite de la stratégie	33
4.4.3. Projets collaboratifs qui renforcent la position du gouvernorat en tant que modèle de développement collaboratif.....	33
4.5. Cadre logique	34
4.6. Objectif général : soutenir la croissance économique inclusive et durable de la pêche et de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine	35
4.7. Objectif spécifique 1 : assurer et promouvoir une production de la pêche et de l'aquaculture durables et inclusives, et suivre leurs performances	36
4.7.1. Soutenir le système de contrôle et de surveillance et opérationnalisation du système d'information décisionnel du secteur de pêche et de l'aquaculture du gouvernorat de Médenine :	37
4.7.2. Poursuivre la mise en place des récifs artificielle.....	38
4.7.3. Campagne de sensibilisation des pêcheurs sur la réglementation et les résultats de la recherche scientifique	39

4.7.4.	Mise en place d'une plateforme de dialogue régionale profession-administration	39
4.7.5.	Sensibiliser des acteurs sur les effets du changement climatique (APAL)	40
4.7.6.	Créer une aire marine protégée.....	40
4.7.7.	Installer une antenne du centre technique de l'aquaculture dans le Sud-Est.....	42
4.7.8.	Lancer un projet pilote d'aquaponie.....	43
4.7.9.	Mettre en place un guichet unique pour les projets d'aquaculture au sein de l'ODS	43
4.7.10.	Lancer un projet d'appui à la chaîne de valeur des éponges.....	44
4.7.11.	Étude d'identification des zones potentielles d'aquaculture :.....	44
4.8.	Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	45
4.8.1.	Mise à niveau marchés de Houmet souk/ Ajim/ Boughrara/ Kef.....	46
4.8.2.	Effectuer des analyses du milieu de collecte de la palourde et reprise de l'activité	47
4.8.3.	Réaliser un état des lieux des installations frigorifiques existantes dans le secteur pêche sur le gouvernorat.....	47
4.8.4.	Soutenir l'écolabellisation des pêcheries du gouvernorat.....	48
4.8.5.	Mettre à niveau des barques côtières.....	49
4.8.6.	Appuyer les GDP dans l'acquisition de fabrique de glace et matériel de manutention des produits de la pêche	49
4.8.7.	Dynamiser le food quality label Tunisia pour la conserve de sardines.....	49
4.8.8.	Concevoir un projet d'équipements de motocycles avec caisses isothermes	50
4.8.9.	Développer la capacité de stockage en frais de la SMSA	51
4.8.10.	Appui à l'opérationnalisation du centre de purification des palourdes	51
4.8.11.	Installer une antenne du CEPEX.....	51
4.8.12.	Renforcer la compétitivité de la CdV du crabe bleu	52
4.8.13.	Étudier les potentialités de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.....	53
4.9.	Objectif spécifique 3 : Améliorer les conditions des systèmes de productions durables de la pêche et de l'aquaculture	53
4.9.1.	Créer des appontements à Hassi Jerbi/ Sedouikech, Guellala et Elayati	54
4.9.2.	Finaliser de la tranche 3 de l'extension du Port de Zarzis	55
4.9.3.	Réaliser une extension du port de Houmet Souk.....	55
4.9.4.	Renforcer la protection du port de Boughrara	55
4.9.5.	Évaluer la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de la lagune El Bibane	56
4.9.6.	Renforcer le plan d'aménagement de la lagune de Boughrara	56
4.9.7.	Réhabilitation de réseau d'assainissement des eaux usées des ports de pêche de la région	57
4.9.8.	Réaliser la gestion des déchets liquides dans les unités de transformation des produits de la pêche	57
4.9.9.	Mettre à niveau le Centre de Formation la Pêche de Zarzis.....	59
4.9.10.	Réaliser des actions de formation sur la manutention des produits de la pêche	59
4.9.11.	Renforcer les capacités des femmes rurales	59
4.9.12.	Former de la main-d'œuvre qualifiée en aquaculture	59
5.	SYNTHESE DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL.....	60
6.	PROPOSITION DE MESURES DANS UN CONTEXTE DE PANDEMIE DE COVID-19	62
7.	PROJET COLLABORATIF	64
7.1.	Contexte et problématiques.....	64
7.2.	Objectifs	65
7.3.	Cadre logique	66

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution de la production par type de pêche	10
Tableau 2 : Production des principales espèces dans le gouvernorat de Médenine (2018)	10
Tableau 3 : Distribution des unités de pêche par port dans le gouvernorat de Médenine	13
Tableau 4 : Distribution de la main-d'œuvre par gouvernorat et par type de pêche (2017)	13
Tableau 5 : Exportation des produits de la pêche 2017 et 2018 par unité industrielle (en tonnes)	14
Tableau 6 : Production de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine en 2018	15
Tableau 7 : Indicateur du programme de performance du secteur de la pêche et de l'aquaculture	19
Tableau 8 : Récapitulatif des actions de la CdV pêche et aquaculture dans le gouvernorat de Médenine	20
Tableau 9 : Récapitulatif entre ODD et secteur de la pêche	22
Tableau 10 : Analyse SWOT de la CdV pêche et aquaculture	23
Tableau 11 : Positionnement des acteurs institutionnels au sein de la chaîne de valeur	26
Tableau 12 : Récapitulatif des problématiques et solutions pour le secteur de la pêche	30
Tableau 13 : Activités relatives à la préservation des ressources marines et côtières	37
Tableau 14 : Production de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine en 2018	41
Tableau 15 : Activités relatives au développement et la promotion de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine	42
Tableau 16 : Activités relatives à la promotion et l'appui à la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture	46
Tableau 17 : Activités relatives à la promotion de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	50
Tableau 18 : Activités relatives à l'amélioration de l'infrastructure	54
Tableau 19 : Activités relatives aux renforcements des capacités des pêcheurs, jeunes et femmes rurales	58
Tableau 20 : Mesures urgentes de prévention contre le Covid-19	62
Tableau 21 : Proposition de mesures préventives dans un contexte de Covid-19	63
Tableau 22 : Cadre logique	66
Tableau 23 : Budget estimé	66
Tableau 24 : Chronogramme d'intervention	67

Liste des figures

Figure 1 : Évolution de la production de la pêche et de l'aquaculture (201-2018)	10
Figure 2 : Évolution de la valeur de la pêche et de l'aquaculture (201-2018)	10
Figure 3 : Distribution de la production par type de pêche/ Médenine	10
Figure 4 : Infrastructure portuaire du gouvernorat de Médenine	12
Figure 5 : Diagramme des flux	24
Figure 6 : Cartographie des acteurs par maillon de la CdV pêche et aquaculture	25
Figure 8 : Architecture du programme de soutien à la pêche et l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine	32
Figure 9 : Distribution pyramidale de l'enchaînement logique du programme de soutien à la pêche et aquaculture dans le gouvernorat de Médenine	33
Figure 10 : Vecteurs d'une croissance inclusive et durable	35
Figure 11 : Architecture du programme de soutien à la pêche et l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine	36

Liste des acronymes

ANPE	Agence de protection de l'environnement
APAL	Agence de Protection et d'Aménagement du littoral.
APIP	Agence des Ports et des Installations de Pêche.
CdV	Chaines de Valeurs.
CFPP Zarzis	Centre de formation professionnelle de la pêche à Zarzis
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, ICCAT en anglais.
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
CRDA	Commissariat Régional de Développement Agricole.
DGPA	Direction générale de la Pêche et de l'Aquaculture.
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires.
DPM	Domaine Public Maritime.
DTN	Dinar Tunisien.
FAO	Food and Agriculture Organization.
GDP	Groupement de Développement de la Pêche.
GIPP	Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche
INSTM	Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer.
IRADA	Initiative régionale d'appui au développement économique durable
OMMP	Office de la marine marchande
PDPP	Plateforme de Dialogue Public-Privé.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
SCTM	Société de Commercialisation des Trésors de la Mer.
SMSA	Société Mutuelle de Services Agricoles
TAC	Total Admissible de Captures.
UE	Union européenne.
UGP	Unité de Gestion du Programme.
ULAP	Union locale de l'Agriculture et de la pêche.
URAP	Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche.
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

1. SYNTHÈSE EXECUTIVE

Avec une production d'environ 134 000 tonnes, pour une valeur de 1 221 millions de dinars en 2018, le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important en Tunisie, tant sur le plan économique que social. En effet, il a été au centre des programmes de développement nationaux et régionaux, ce qui reflète l'intérêt porté à cette CdV, largement orientée vers l'export et fortement pourvoyeuse d'emplois (environ 50 000 emplois directs).

Au niveau du gouvernorat de Médenine, la place de ce secteur est considérable ; sa valeur annuelle est de 150 millions de dinars avec 8800 emplois directs sur le maillon production de la chaîne de valeur (CdV), dont 1660 femmes collectrices de palourdes. Il se place en deuxième place nationale en termes de main-d'œuvre, et il joue un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire du pays en produisant d'environ 14 000 tonnes de protéines animales. Quant à la production halieutique, elle repose essentiellement sur la pêche côtière et la pêche au poisson bleu d'environ 14 078 tonnes en 2018, ce qui la positionne à la cinquième place à l'échelle nationale, alors que pour l'aquaculture, le gouvernorat de Médenine comporte 6 entreprises aquacoles, dont 2 sont en arrêt de production spécialisées dans la dorade et le loup. Pourtant, le secteur n'a pas fait l'objet d'une étude sur les opportunités d'investissement et il fait dorénavant, face les dernières années à un net déclin de production.

Malgré ses nombreuses potentialités offertes en termes de valorisation, le secteur est menacé par les changements globaux et les activités humaines plus ou moins poussées, la surexploitation de ses ressources naturelles et qui ont engendré une régression au niveau des productions halieutiques. Par ailleurs, plusieurs mesures urgentes d'accompagnement sont nécessaires pour faire respecter la réglementation nationale comme les normes sanitaires, les réglementations liées aux engins et les campagnes de pêche, la préservation de l'environnement, mais aussi, la réglementation internationale (par exemple, la convention de biodiversité et les normes sanitaires codex).

D'autres mesures d'accompagnement sont aussi attendues et visent à sécuriser les investissements et l'accès aux marchés nationaux (contribuer à la sécurité alimentaire) et internationaux (potentiel d'export du secteur). Elles relèvent directement des missions de service public et des autorités compétentes qui participent au développement de la CdV et portent sur le de capacités, le suivi et contrôle des activités de production halieutiques, la sécurité sanitaire des aliments et les conditions de travail décentes, pour les jeunes et les femmes en particulier.

Le diagnostic mené révèle que les acteurs de la CdV pêche et aquaculture dans la région de Médenine sont caractérisés par une diversité de métiers tout le long de la chaîne de valeur, de la production jusqu'à la vente et la transformation. Ces acteurs sont représentés par des organisations professionnelles actives (la Société Mutuelle de Services de pêche SMSPP et les groupements de développement de la pêche (GDP), au sein desquels sont employés les pêcheurs et les femmes collectrices de palourdes et qui opèrent en amont la CdV. Ces derniers sont exposés à des contraintes comme le nonaccès aux ressources halieutiques et l'arrêt de l'exercice de pêche pendant de longues durées, ce qui génère des fluctuations et des baisses de leurs revenus. Parmi ces acteurs, l'on compte également, les mandataires qui se chargent des ventes aux mareyeurs ou aux détaillants.

La CdV du gouvernorat a bénéficié de projets spécifiques (Nemo, Gemeisa, Blue hope...). Dorénavant, les projets d'appui devront se focaliser sur les stratégies de soutien à la croissance économique durable de la CdV afin d'assurer la création d'emplois, en particulier ceux accessibles aux jeunes, mais également, l'accès aux ressources et la maîtrise de la qualité des produits. Dans cette perspective, la présente étude fixe comme objectif global d'élaborer une stratégie de développement qui vise à soutenir la croissance inclusive et durable de la CdV de pêche et d'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine. Cette stratégie devra principalement porter sur les potentialités de création d'emploi et de valeur ajoutée de cette CdV. Cette stratégie porte une vision axée sur la compétitivité et la durabilité du secteur et un plan d'action qui intègre la promotion d'une production durable, la valorisation, la commercialisation et l'amélioration de la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture, avec la prise en des stratégies de développement sectorielles connexes qui impactent la CdV. Ces stratégies comprennent :

Le plan quinquennal (2016/ 2020) qui tend à rationaliser l'exploitation des ressources halieutiques par l'adoption de mesures réglementaires et incitatives via un système de surveillance du secteur pêche et aquaculture (comme l'installation des VMS) ;

Le programme de performance annuel qui adopte la méthode de la gestion budgétaire par objectif, servant à assurer une exploitation rationnelle et une bonne gestion des ressources halieutiques, sur la base de règles d'exploitation durable et des indicateurs de performance (comme l'implantation des récifs artificiels) ;

La stratégie nationale pêche et aquaculture. Elles proposent des recommandations.

Le plan d'action environnemental dont qui vise principalement à lever les contraintes liées à la pollution industrielle et à préservation les eaux souterraines

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui proposent une vision du développement du gouvernorat de Médenine vers une économie compétitive à forte capacité d'emploi, une bonne gouvernance et un développement durable.

Le cadre logique de la stratégie de développement de la pêche et d'aquaculture s'appuie sur trois objectifs spécifiques (OS) :

OS1 : Assurer et promouvoir une production durable de la pêche et de l'aquaculture et suivre leurs performances, ceci ne peut être atteint sans la mise en œuvre d'un plan national de préservation des stocks des ressources halieutiques, qui lutte contre les dépassements vis-à-vis des ressources naturelles comme la pêche illicite ;

OS2 : Améliorer la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi que leur commercialisation. Il s'agira de soutenir des systèmes de production durables et compétitifs contribuant à la création d'emploi et de valeur ajoutée, tout en améliorant la qualité des produits et leur commercialisation. À titre d'exemple, nous citons la mise à niveau des marchés de gros et la nécessité d'aboutir des certifications qui font preuve de la bonne qualité du produit, mais également, l'élaboration d'un plan d'aménagement de la pêcherie de la lagune El Bibane et le golfe de Boughrara.

OS3 : Améliorer les systèmes de productions durables de la pêche et de l'aquaculture. La réalisation de cet objectif s'appuiera sur les initiatives d'amélioration de l'infrastructure, mais aussi, la sensibilisation, la formation professionnelle et le renforcement des capacités des acteurs concernés (pêcheurs, et en particulier, les femmes rurales).

Le plan d'action que nous présentons résulte d'un atelier de planification réalisé avec l'ensemble des acteurs de la CdV pêche et aquaculture. Son cout global est estimé à environ 7 millions de dinars (hors infrastructure de l'extension du port de Zarzis, estimé à 20 millions de dinars et d'autres projets d'infrastructure qui reste à évaluer). Ce plan comporte, également, une proposition de projet collaboratif public et privé principalement axée sur l'amélioration de la qualité, l'appui à la commercialisation et la mise à niveau des embarcations de pêche côtière (avec un budget de 1,7 million de dinars).

2. INTRODUCTION

La présente étude a été réalisée dans le cadre du Programme IRADA (Initiative régionale d'appui au développement économique durable), financé par l'Union européenne. Il vise à contribuer au développement économique durable et inclusif et à l'amélioration de l'employabilité dans 8 gouvernorats de la Tunisie : 1. Gabes, 2. Médenine, 3. Gafsa, 4. Kasserine, 5. Sfax, 6. Sidi Bouzid, 7. Bizerte et 8. Jendouba.

Le Programme IRADA distingue trois objectifs spécifiques :

- Renforcer la contribution du secteur privé au développement économique durable des régions ciblées.
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de formation initiale et continue, et des services d'accompagnement à l'emploi afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail national et international.
- Pérenniser la participation structurée des acteurs régionaux au développement du secteur privé et à la gouvernance de la formation professionnelle.

Parmi ses résultats attendus, figurent :

- L'élaboration de plans d'action de développement économique durable des gouvernorats ciblés, dont les plans de développement des chaînes de valeurs (CdV).
- La mise en œuvre de projets de développement portés par le secteur privé, identifiés à la suite à l'analyse des CdV. Ces projets sont susceptibles de l'appui financier du programme.

Le choix des CdV a été effectué par la Plateforme de Dialogue Public-Privé (PDPP) de Médenine, mise en place par le programme, pour donner suite à la réalisation d'un diagnostic du secteur privé régional et de son écosystème.

Aussi, des focus groups spécifiques à chaque CdV retenue ont été organisés en vue d'accompagner et de participer aux actions d'appui du programme aux CdV régionales, dont la l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de développement de la CdV pêche dans le gouvernorat de Médenine.

Le travail des PDPP et des focus groups sectoriels a été appuyé par les antennes régionales de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) et par les experts principaux dédiés au service d'études et d'appui institutionnel du volet « Développement du Secteur Privé » du Programme IRADA.

2.4. Objectifs et résultats attendus de l'étude

Les objectifs fixés sont d'établir un diagnostic de la CdV pêche et aquaculture dans le gouvernorat de Médenine, d'élaborer une cartographie des acteurs selon une approche chaîne de valeur et de proposer une stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine basé sur les principales orientations du secteur. Un plan d'action a été également élaboré selon une approche participative avec les acteurs public et privé de la CdV pêche et aquaculture du gouvernorat.

2.5. Méthodologie

L'étude a suivi plusieurs étapes de réalisation dont principalement : 1) son cadrage 2) une enquête de terrain et 3) une approche participative avec le groupe thématique et les entreprises industrielles. Cette dernière étape a permis d'impliquer les membres du groupe thématique dans la validation des résultats, et grâce à un focus group définir des axes stratégiques de développement de la CdV pêche et aquaculture dans le gouvernorat de Médenine.

2.5.1. Production

La production de la pêche et de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine est d'environ 14078 tonnes (2018) ce qui la positionne à la cinquième place à l'échelle nationale derrière Monastir, Mahdia, Sfax et Nabeul (Figure.1). L'année 2018 a été marquée par une nette régression de la production passant de 18496 tonnes en 2017 à 14078 tonnes en 2018. Malgré, le recul de la production la valeur a augmenté passant de 127millions de dinars en 2017 à 150 millions de dinars en 2018.

Figure 1 : Évolution de la production de la pêche et de l'aquaculture (201-2018)

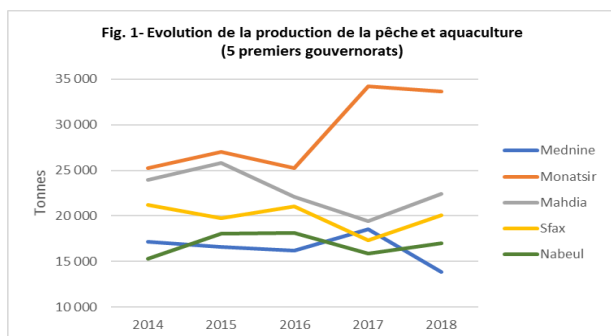
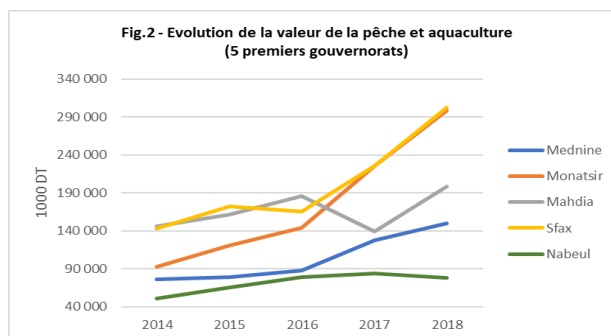
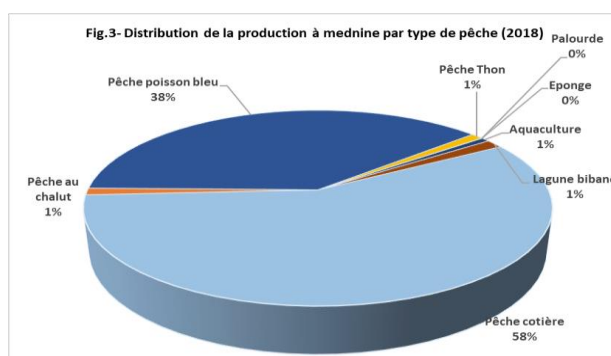


Figure 2 : Évolution de la valeur de la pêche et de l'aquaculture (201-2018)



Analyse par type de pêche : la production halieutique dans le gouvernorat de Médenine repose principalement sur la pêche côtière et la pêche au poisson bleu qui représentent environ 96 % de la production totale du gouvernorat. Les autres formes de pêche (chalut, lagunaire, éponges, collecte de palourde) représentent moins de 1%. Certaines pêches ne sont pas pratiquées comme celle de la palourde (zones de collecte fermées).

Figure 3 : Distribution de la production par type de pêche/ Médenine



Cette décroissance de la pêche au niveau du gouvernorat de Médenine résulte du caractère artisanal des pêcheries avec des espèces nobles et ciblées. On constate néanmoins, une forte présence du poisson bleu notamment les sardines ; le port de Zarzis est considéré comme un port de poisson bleu de première envergure au niveau de la région. Notons que la pêche au poisson bleu a été marquée par une régression de la production de (-50%), tout comme pour d'autres types de pêche comme les éponges (-67%), la pêche lagunaire (-17%) et que la baisse de la production de l'aquaculture fait suite à la fermeture des unités aquacoles (-49%).

Tableau 1 : Évolution de la production par type de pêche

	2017	2018	%
Pêche côtière	8 261	8094	-2%
Pêche au chalut	318	160	-50%
Pêche poisson bleu	9 391	5386	-43%
Pêche Thon	0	139	100%
Palourde	32	0	-100%
Éponge	18	6	-67%
Aquaculture	187	96	-49%
Lagune El Bibane	237	197	-17%
Total	18 444	14078	-24%

2.5.2. Production par espèces

Le tableau ci-contre de la production des principales espèces dans le gouvernorat de Médenine est suivi d'une brève analyse par principale espèce pêchée.

Tableau 2 : Production des principales espèces dans le gouvernorat de Médenine (2018)

Espèces	Production en tonnes, 2018
Sardine	2993
Seiche	1089
Crabe	600
Poulpe	541
Crevette	219

- Les sardines : En tonnage ce sont les sardines débarquées à Zarzis qui constituent la première espèce. Elles ont trois destinations principales : les conserveries, le marché national en frais et l'achat par les

palangriers de la pêche côtière pour les appâts. Si les navires spécialisés dans la pêche sardinière travaillent toute l'année, leur production varie fortement selon la saison. Les mois de juillet et août sont des mois de très forte production. Au niveau du prix, on constate de fortes disparités saisonnières dues à la fluctuation de la production (principe du marché : offre et demande). Le débouché préférentiel, en cas de gros apports, est l'usine de conservation. Le GIPP a contribué à la régulation du marché de la sardine à travers des mécanismes de subvention de la congélation et de stockage pour augmenter le nombre de jours de travail des usines, mais également, par la mise en place de contrats de production entre les unités industrielles et les pêcheurs pour garantir une certaine stabilité des prix aussi bien en hiver qu'en été.

- Les poulpes : La pêche de cette espèce est règlementée. Les pêcheurs ne la capturent que du 15 octobre au 15 mai et pour un poids supérieur à un kilo. Ils sont congelés et exportés en majorité vers l'Italie, puis l'Espagne et la Grèce. La formation des prix est établie selon les prix à l'export, et comme les pêcheurs sont « sous contrat » le prix qui leur est payé est fixé par l'usine.
- Les seiches : Elles sont pêchées sur toutes les côtes du gouvernorat de Médenine, mais il y a une saison d'apports plus importants de novembre à mai. Comme pour le poulpe, les prix à l'exportation fixent le prix d'achat aux pêcheurs. Les marchés d'exportation sont axés sur l'Italie puis l'Espagne. Les prix d'achat aux pêcheurs tournent autour de 16-17 DTN.
- Les crevettes : C'est la troisième espèce traditionnellement congelée et exportée. Sa production est en baisse, certains accusant les crabes de les manger ; on peut penser qu'ils sont sur le même régime alimentaire et que le crabe laisse peu de place à la crevette pour se développer.
- Les crabes : Initialement le crabe a été considéré comme un problème par les pêcheurs ; en effet, il s'attaquait aux poissons retenus dans les filets, entraînant des pertes de captures d'une part, mais aussi des détériorations de filets quand ils y étaient pris à leur tour. Cela a entraîné des changements de pratiques, notamment un relevé des filets plus rapide : au lieu de laisser les filets toute la nuit et de se retrouver avec un maximum de crabes et un minimum de poissons, les pêcheurs relèvent désormais leurs filets au bout d'une demi-heure de pêche, le temps d'avoir quelques prises de poissons et un laps de temps trop court pour qu'arrivent les crabes. À partir de 2015, un investisseur étranger est arrivé en Tunisie et il a proposé une pêche ciblée vers le crabe au moyen de nasses. Les crabes sont ensuite collectés et amenés à l'usine pour y être congelés, entier, en moitié, ou en chair. Le marché visé est le marché asiatique : Thaïlande, Corée, Philippines. Des dégustations sont réalisées par le GIPP afin de faire connaître le produit sur le marché national. Pour l'heure, celui-ci reste limité aux croisiéristes de Djerba qui l'ont inclus dans leur repas sur l'île.
- Les thons : le thon pêché en Tunisie a pour destination les fermes d'engraissement et le marché japonais des frais (thon rouge). Les conserves tunisiennes de thon sont réalisées quasi exclusivement à partir de thon congelé d'importation, d'Inde actuellement. Une faible partie de la matière première vient de petits thons (7-10 kg) et seulement quand les productions sont importantes sur Zarzis.
- Les poissons nobles : Un certain nombre d'espèces : loups, daurades, dentés, mérours, sont très recherchés sur le marché d'exportation en frais ou vers Tunis. Ces produits échappent en presque totalité au gouvernorat, car ils sont acheminés vers Sfax où des ateliers le conditionnent en caisses polyester sous glace. Le transport se fait alors vers les restaurants haut de gamme de Tunis ou vers l'aéroport pour l'exportation.
- Les palourdes : Cette activité existait dans 3 gouvernorats : Sfax, Gabès et Médenine. Les usines de purification des palourdes sont presque toutes implantées à Sfax qui compte quatre zones de collectes : M1-Zone qui débute à la limite nord du gouvernorat jusqu'à Jorof, M2-Zone de Bougrara, M3-Zone de Djerba et M4- Zone de Zarzis. Les campagnes de pêche duraient du 15 octobre au 14 mai avec une taille réglementaire de 35 mm. Il semble ainsi que la zone M4 ait été surexploitée. Environ 1660 femmes ramassaient les palourdes ; c'était un « métier alternatif » avec la production d'olives ou de céréales. La pêche n'est plus autorisée aujourd'hui à cause des lacunes au niveau des prélèvements. En effet, la qualité du milieu était au niveau B, ce qui signifie que des analyses par échantillonnage devaient être réalisées régulièrement. Les analyses de microbiologie et de phytoplancton étaient réalisées à Tunis et celle des biotoxines en Italie. D'où des délais importants entre les échantillonnages et les résultats. Il semble qu'il y ait eu une augmentation des coûts des analyses qui ont entraîné une irrégularité des échantillonnages, jusqu'à ce que la DGSV (Direction Générale des Services Vétérinaires) ferme la pêche et classe la zone au niveau C.

2.5.3. Infrastructures portuaires

L'infrastructure portuaire du gouvernorat de Médenine est constituée de 8 ports de pêche et sites abris.



Figure 4 : Infrastructure portuaire du gouvernorat de Médenine

Nous présentons brièvement dans ce qui suit les infrastructures portuaires :

- Port de Zarzis : C'est le port principal du gouvernorat disposant des installations les plus complètes. La construction du port de pêche de Zarzis date de 1978, avec une extension en 2002. Ce port de pêche est situé à l'extrémité Sud de la côte Est, au Sud Est de la ville de Zarzis. L'équipement de froid et d'entreposage est important ; il compte 5 complexes frigorifiques pour une capacité de :
 - Stockage à 0°C de 380 t
 - Stockage à -25°C de 2 170 t
 - Stockage de glace de 121 t
 - Production de glace (7 machines) de 60 t/jour
 - Congélation de 33 t/jour
- Port de Homet Souk : C'est le port principal de l'île de Jerba. Construit en 1948 et réaménagé en 1985. Le port de Homet Souk est situé dans la partie Nord de l'île de Jerba, à proximité immédiate de la ville de Homet Souk. Le port de pêche subit aujourd'hui l'extension des activités touristiques, ce qui nuit à sa capacité de recevoir correctement une flottille qui pêche à proximité profitant d'une zone de pêche fructueuse. L'équipement de froid et d'entreposage comprend 2 complexes frigorifiques d'une capacité de stockage à 0°C de 72 t, une capacité de production de glace (3 machines) de 13 t/Jour. La capacité de stockage de glace est de 25 t ;
- Port d'Ajim : Il a été construit en 1985. Le port d'Ajim est situé à la limite Sud-Ouest de l'île de Jerba en bordure du canal d'Ajim séparant l'île du continent. Le port est aménagé dans une zone Sud Est de la jetée qui donne accès à l'embarcadère des grands bacs, ce qui constitue une protection contre les houles du Nord-Ouest. L'équipement de froid et d'entreposage est composé de 2 complexes frigorifiques avec une capacité de production de glace de 9 t/Jour, une capacité de stockage de glace de 40 t et une capacité de stockage à 0°C de 60 t ;
- Port d'Elketf : Il a été construit en 1988. Ce port de pêche est situé sur le littoral Sud entre El Bibane et la frontière avec la Lybie. Le port d'Elketf est implanté au large en raison des hautfonds qui caractérisent le lieu, et du risque sédimentologique, l'ouvrage d'accès est constitué par un pont de 500 ml qui relie le port à la côte. L'extension du port a été achevée fin 2016 (cout : 6 millions de DTN) ;
- Port d'El Grine : Le site abri de pêche côtière d'El Grine a été réalisé en 2002 au droit d'un quai construit en 1989, il se situe sur la rive Ouest de l'Oued Gourine reliant Sebket Jallabia au littoral d'El Grine, qui occupe l'extrémité Sud du golfe de Gabès. Cet abri est peu exploité en raison de marée basse, les pêcheurs d'El Grine se retrouvent souvent aux ports les plus proches : Zarrat, Boughrara ou Ajim. L'équipement de froid et d'entreposage est composé d'un complexe frigorifique d'une capacité de stockage de 2,5 t à 0°C, d'une capacité de production de glace de 2 t/Jour et d'une capacité de stockage de glace 6 t ;
- Port de Hassi Jallaba : Le site abri de pêche côtière de Hassi Jellaba a été réalisé en 1996. Il est situé sur la partie Sud Est du golfe de Boughrara, au Nord du village de Gribis à 250 m de la route El Kantara-Zarzis.

La machine à glace (2 t/j) n'est plus fonctionnelle. Le dernier concessionnaire a dénoncé son contrat avec l'APIP par manque de rentabilité ;

- Port de Bougrara : Il a été construit en 1983 -1986 dans une zone caractérisée par un excellent potentiel halieutique, et des conditions d'exploitation favorables. L'activité de pêche y était déjà bien développée. Une petite jetée de longueur 100 m était utilisée par les pêcheurs avant la construction du port. Il existe trois chambres froides APIP (capacité 8 t) en panne et deux machines à glace de 3 t/jour, une de l'APIP et une privée. La capacité de stockage de glace est de 20 t ;
- Port Aghir : Il n'est plus officiellement un port, le quai étant totalement ensablé.

2.5.4. Flottille de la pêche

La flottille de la pêche au niveau du gouvernorat de Médenine représente environ 21 % de la flottille nationale (2823 unités Médenine pour 13541 unités au niveau national). Cette flottille est essentiellement constituée de la pêche côtière et de la pêche au poisson bleu.

- Au niveau de la pêche industrielle : Trois types d'embarcations sont généralement reconnus comme s'adonnant à la pêche dite industrielle. Les chalutiers : (2 unités dans le port de Zarzis (402 unités au niveau national), les sardiniers (26 à Zarzis (373 au niveau national)) et les sennes tournantes
- Au niveau de la pêche côtière : Les unités de pêche côtière sont le segment le plus important de la flottille du gouvernorat de Médenine tout comme au niveau national. Les barques motorisées sont au nombre de 700 à 800 (5 000 au niveau national) et les unités non motorisées de l'ordre de 1 500 unités (6 500 au niveau national).

La plus grande concentration des unités de pêche est localisée dans le port de Zarzis, ce port présente tous les types de pêche dans le gouvernorat. Les autres ports et sites abris présents seulement les unités de pêche côtière (Tableau 3)

Tableau 3 : Distribution des unités de pêche par port dans le gouvernorat de Médenine

(Rapport d'activité DRP, 2018)

	Zarzis	Hassi Jleba	Houmet Souk	Aghir	Ajim	Bougrara	Grine	Ketf
Pêche côtière	998	108	708	205	352	175	107	140
Pêche au poisson bleu	19	0	0	0	0	0	0	0
Pêche au chalut	3	0	0	0	0	0	0	0
Pêche au Thon	4	0	0	0	0	0	0	0
Aquaculture	3	0	0	0	0	0	0	0
Total	1027	108	708	205	352	175	107	140

2.5.5. Main-d'œuvre

Le gouvernorat de Médenine se classe à la deuxième place nationale en termes de main-d'œuvre (tous métiers confondus) avec 8845 employés. Au niveau des types de pêche, c'est la pêche côtière qui se place comme premier pourvoyeur d'emplois avec 6541 employés, puis la pêche sur pied 1660, la pêche aux poissons bleus 512 et enfin les autres types de pêches qui n'excèdent pas 100 personnes par types de pêche (Tableau 4).

Tableau 4 : Distribution de la main-d'œuvre par gouvernorat et par type de pêche (2017)¹

Gouvernorat	Pêche côtière	Pêche au chalut	Pêche au poisson bleu	Pêche au thon	Aquaculture	Pêche sur pied	Total
Sfax	10515	2820	152	336	0	1476	15299
Médenine	6541	55	512	17	60	1660	8845
Mahdia	3739	1092	1230	60	119	0	6240
Monastir	3182	165	1360	15	385	0	5107
Bizerte	4110	276	555	0	38	0	4979
Nabeul	1977	372	945	0	78	0	3372
Autres	5561	396	897	0	197	672	7723
Total	35625	5176	5651	428	877	3808	51565

¹ DGPA, 2017- Annuaire statistique de la pêche et de l'aquaculture.

Ce suivi des emplois se focalise sur l'emploi direct au niveau du maillon production, il ne prend pas en considération les emplois indirects (distribution, transport) et les emplois dans les autres maillons de la chaîne de valeur (transformation, conditionnement) ni les métiers connexes.

2.5.6. Transport

La région de Médenine compte en 2018, 240 unités de transport frigorifique² avec une forte concentration à Zarzis. L'importance du nombre s'explique par les facilités octroyées par les différents mécanismes d'aides aux jeunes par le financement d'une source de revenus.

2.5.7. Transformation et conditionnement

L'effort de transformation et de conditionnement au niveau du gouvernorat de Médenine repose sur les conserveries de thon et sardine, la congélation et le frais. Nous retrouvons 12 unités industrielles équitablement réparties en 6 conserveries et 6 unités de congélation.

- Conserveries : Au nombre de 6 dans le gouvernorat (3 à Ben Guerdane et 3 à Zarzis), elles ont un fonctionnement très similaire, fabriquant du thon en conserve à partir de produit quasi exclusivement importé et des sardines à partir de la production locale.

Actuellement le thon est importé d'Inde. Plusieurs milliers de tonnes de thon sont ainsi traités par les différentes usines ;

La sardine est achetée sur place principalement grâce aux contrats de production mis en place par le GIPP. Toutes les usines possèdent des chambres froides positives pour entreposer les sardines qui seront traitées généralement dans un délai ne dépassant pas les 48 h, et des tunnels de congélation et des chambres froides négatives pour stocker les sardines achetées en période estivale et mises en conserves plus tard.

Bien que les usines aient des lignes de production séparées, elles préfèrent traiter thon et sardines à des périodes différentes, sauf celles qui ont des capacités importantes en superficie de l'usine et en importance de la main-d'œuvre ; ainsi la période de traitement des sardines représente à peine 20 % de l'activité de l'usine.

- Unités de congélation : également au nombre de 6, ces unités sont orientées vers l'exportation des poissons nobles, crevettes, et à moindres degrés des céphalopodes (poulpe et seiche).

Toutes ces unités de transformation et de congélation représentent l'essentielle de l'effort d'export. Le tableau 5 ci-après fait ressortir l'exportation de ces unités.

Tableau 5 : Exportation des produits de la pêche 2017 et 2018 par unité industrielle (en tonnes)³

Société	2017	2018
Ben Kalia	22	23
Manar Thon	890	721
Somexpo	6	0
Coprod	0	0
Zarzis marée	0	6
Sctm	849	1077
Cotsar	0	0
Barakat	5	5
Sopem sud	0	32
Ecofish	1	0
Sidi kbir	8	1
Tucrab	26	225

² ODS, 2018- gouvernorat de Médenine en chiffres 2018

³ Division de la pêche Médenine, 2018- Rapport d'activité 2018

Total	1807	2089
-------	------	------

2.5.8. Aquaculture

La région de Médenine compte 6 projets d'aquaculture, dont un ayant obtenu l'accord définitif, mais non encore entré en production et 2 autres projets en arrêt en 2018.

Tableau 6 : Production de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine en 2018

Société	Production en tonnes (loup et dorade)
SEPAT	95
SAT	Écloserie
AQUAMAYER	Arrêt de la production
TUNIPECHE	Arrêt de la production
SPM	--
Ezzeddine Ben Salem	Accord définitif en 2009, mais inactif.

Bien qu'historiquement, le gouvernorat de Médenine été le berceau de l'aquaculture tunisienne, cette activité est en déclin aujourd'hui à cause de :

- La faible profondeur des eaux de la région ;
- Risques de pollution.

Mais la région n'a pas fait l'objet d'une étude sur les opportunités d'investissement dans le secteur de l'aquaculture selon les nouvelles technologies. Toutefois, l'aquaculture pourrait contribuer d'une manière significative à la production de la région comme c'est le cas actuellement de certains gouvernorats du centre.

3. DIAGNOSTIC DE LA CdV PECHE ET AQUACULTURE

3.4. Secteur pêche et aquaculture en Tunisie

La Tunisie est un pays côtier de la Méditerranée centrale, situé sur le littoral de l'Afrique du Nord. Son littoral compte une longueur d'environ 1 300 km. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture présente une production de l'ordre de 134 000 tonnes (2018) pour une valeur de 1221 millions de dinars (2018), il contribue à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire par un apport annuel moyen de 12 kg/ hab/ an. Le secteur représente 7% de la production agricole et 12,4% des exportations agricoles tunisiennes. Le Taux de couverture des importations est de 231% en 2017.

La sécurité alimentaire (couverture de 92% de la demande intérieure), l'emploi (emploi direct et indirect de 100 000 personnes, dont environ 51 000 pêcheurs) et la répartition de régionale des investissements montrent l'importance de la contribution socioéconomique du secteur de la pêche au développement de l'économie du pays.

Au niveau de l'infrastructure, la Tunisie dispose de 41 ports de pêche maritime. Ces ports peuvent être classés, selon leur importance, en trois catégories, comme suit :

- Les ports de pêche hauturiers, au nombre de 10, permettant d'accueillir les chalutiers, les thoniers, les sardiniers et les unités de pêches côtières – c'est le cas de Zarzis doté de tous les services nécessaires à l'activité de pêche ;
- Les ports de pêche côtière, au nombre de 22 (4 dans le gouvernorat de Médenine), se limitent à l'accueil des unités de pêche côtière et assurent des services de base à ce type d'embarcations ;
- Les digues-abris ou sites de débarquement, au nombre de neuf (2 dans le gouvernorat de Médenine), très basiques, se limitent aussi à l'accueil des unités de pêche côtière, sans pour autant assurer des services portuaires de base.

Au niveau de la flotte, nous retrouvons 13541 embarcations de diverses tailles et de tous types, 70 projets aquacoles productifs et un tissu industriels composé de 204 unités agréées pour l'exportation, 18 unités de purification agréées pour l'exportation des palourdes et moules et 26 unités de conserves de poissons. Malgré l'importance du secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau national, nous attirons l'attention sur la stagnation de la production de la pêche qui montre des signes de surexploitation avec le défi d'assurer une gestion efficace des ressources halieutiques. En parallèle, l'aquaculture tire la croissance du secteur avec des taux de croissance annuels moyens de 16%. Le défi de soutenir cette croissance en renforçant la maîtrise de la technique et d'améliorer la rentabilité et réduire la dépendance aux importations des intrants.

3.5. Plan quinquennal national 2016-2020

Le plan quinquennal 2016-2020 a été inscrit dans le cadre d'une nouvelle vision pour concrétiser les priorités nationales sur les plans économiques et sociaux. Il constitue un socle de référence destiné à améliorer la performance des différents secteurs et de valoriser les ressources régionales et d'accroître de la valeur ajoutée.

Il a été élaboré de manière participative de juillet 2015 à avril 2016 (avec la collaboration de 292 commissions locales et régionales : 20 000 participants ; 150 Commissions et sous-commissions sectorielles ; 6 000 participants).

Les objectifs du plan de développement quinquennal 2016-2020 sont :

- Un taux de croissance de 4 %
- Réduction du taux de pauvreté à 2 %
- Augmentation du taux d'investissement de 25 %
- Création de 400000 emplois
- Réduction du taux de chômage à 12 %
- Augmentation du taux d'épargne nationale à 18 %
- Réduction du secteur informel à 20 % du PIB

Pour atteindre ces objectifs, le plan quinquennal s'est basé sur cinq axes de développement :

Axe1 : Bonne gouvernance, réforme de l'administration publique et mesures contre la corruption

Axe2 : Tunisie un Hub économique

Axe 3 : Développement humain et inclusion sociale

Axe 4 : Concrétisation des ambitions des régions

Axe 5 : Développement durable basé sur l'économie verte

3.6. Plan quinquennal des secteurs agricoles et pêche 2016-2020

Le plan quinquennal national sert de référence à la politique agricole. Elle est déclinée en programmes définissent les différentes réformes, les investissements et la politique budgétaire au cours de cette période.

L'axe 5 : L'économie verte, pilier du développement durable, qui concerne essentiellement le secteur de l'agriculture et de la pêche. Des actions du 1^{er} Axe : Bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption et du 2^e Axe : D'une économie à faible cout à un hub économique (potentiel d'exportation et créateur d'emploi), concernent également ce secteur.

Ainsi les activités et les investissements inscrits dans le Plan de développement 2016 – 2020 portent sur les thématiques/programmes suivants (source PAP 2018) :

- Développer des ressources naturelles et assurer leur durabilité et réduire les effets du changement climatique ;
- Résoudre les problèmes fonciers et lutter contre la dispersion de la propriété et maîtriser l'exploitation des terres domaniales ;
- Promouvoir les CdV agricoles et améliorer leur compétitivité et assurer leur durabilité ;
- Promouvoir l'investissement et le financement de l'activité agricole ;
- Promouvoir l'agriculture familiale et renforcer le rôle de l'agriculture dans le développement rural ;
- Produire et diffuser les « connaissances » agricoles ;
- Rationaliser la gouvernance du secteur agricole et de la pêche.

Au niveau de la CdV, la pêche et aquaculture, les trois premières années du plan quinquennal ont connu la mise en œuvre de programmes relatifs aux infrastructures portuaires. Plusieurs mesures réglementaires et incitatives ont été mises en œuvre pour encourager la profession à s'engager dans le système de surveillance par satellite. Ce système permet de renforcer les contrôles et de réduire la pêche illicite et incite les pêcheurs à utiliser des méthodes de pêche durables. En outre, une loi-cadre pour l'aquaculture et l'amélioration du cadre institutionnel a été mise en place et l'étude prospective sur le renforcement de la gouvernance et le développement du secteur a été réalisée.

3.7. Stratégie pêche et aquaculture en Tunisie

Les orientations stratégiques spécifiques et les programmes d'action correspondants portent principalement sur :

- L'adaptation et l'ajustement des investissements ;
- L'aménagement des pêcheries ;
- L'amélioration de la compétitivité ;
- Organisation et consolidation des structures intervenantes dans le secteur.
- Projets porteurs

Elle s'est appuyée sur un diagnostic qui a mis en évidence d'importantes faiblesses, à savoir :

- Vétusté des infrastructures et des équipements portuaires, qui a eu un impact négatif sur la qualité des services portuaires ;
- Suroccupation de certains ports du fait de leur localisation (certains ports présentent un taux d'occupation des embarcations de pêche supérieur à 120%) et de la disponibilité d'équipements nécessaires au développement de l'activité piscicole notamment ; alors que certains autres ports sont

peu ou pas actifs pour des raisons techniques et/ou sociales. Ce contexte entraîne un déséquilibre entre les différents ports en termes d'activités et de capacités à répondre aux besoins du secteur ;

- Efficacité administrative limitée : doublon des fonctions de certaines structures, faible coordination entre les différents acteurs du secteur, la grave pénurie de ressources humaines et matérielles et manque de structures d'appui administratif et technique au niveau de l'administration centrale qui supervise le secteur ;
- Structures régionales de la CdV de pêche : sous tutelle des commissariats régionaux au développement agricole et non pas directement liées à la direction centrale en charge du secteur, ce qui entraîne une lenteur du processus de décision ;
- Un système d'information qui manque de précision notamment au niveau des indicateurs de suivi et d'efficacité par rapport à son utilisation dans la prise de décision ;
- Prévalence de la pêche illicite, en particulier les infractions de pêche au petit chalut (kiss) et de la pêche dans les faibles profondeurs par les chalutiers ;
- Épuisement continu des ressources marines benthiques dans le golfe de Gabès résultant des efforts de pêche supérieurs aux capacités de renouvellement des stocks ;
- Faible exploitation des résultats des recherches exploratoires sur les ressources marines avec une faible utilisation des cartes de répartition des stocks et l'emploi de techniques de pêche sélectives ;
- Exploitation intensive et excessive de la richesse marine dans certaines régions. Également, existence d'une forte pression sur les ressources conjuguées à l'augmentation de la pêche illicite et à l'utilisation de moyens de pêche interdits.

L'étude stratégique finalisée en 2016, comporte un plan d'action à l'horizon 2026 :

Pour la pêche :

- Préservation des ressources halieutiques pour le développement durable du secteur ;
- Rationalisation du système d'information du secteur de la pêche ;
- Promotion et financement du secteur de la pêche ;
- Sécurité et promotion sociale des pêcheurs ;
- Préservation et optimisation de l'infrastructure portuaire ;
- Valorisation des produits de la pêche et développement de la compétitivité ;
- Développement et promotion de la commercialisation.

Pour l'aquaculture :

- Promulgation des textes règlementant le secteur ;
- Optimisation du potentiel humain, technique et naturel ;
- L'organisation des marchés et des circuits de distribution ;
- Amélioration de la qualité, la valorisation du produit et la sécurisation du consommateur ;
- Traitement des aspects environnementaux et zoos sanitaires ;
 - Résolution de la problématique d'approvisionnement en alevins et la durabilité de l'aquaculture ;
 - Développement et la promotion de la recherche appliquée ;
 - Réorientation des mesures d'appui et la stimulation des investissements ;
 - Amélioration de la gouvernance.

En adoptant la méthode de la gestion budgétaire par objectif, le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche a structuré son action autour de 5 politiques sectorielles via 5 programmes opérationnels et un programme d'appui.

Le deuxième programme concerne la pêche et l'aquaculture. Il présente 3 axes stratégiques en conformité avec le plan de développement stratégique pour le secteur 2016-2020 :

- Exploitation des ressources marines vivantes et rationalisation de la gestion des pêcheries ;
- Développement des systèmes de production et de la compétitivité ;
- Développement durable du sous-secteur de l'aquaculture.

Ses priorités sont de :

- Assurer la bonne gestion des ressources halieutiques en établissant des règles d'exploitation durable et assurer leur application ;
- Soutenir les activités aquacoles durables dans la mer, les lacs et les barrages ;
- Assurer une haute qualité des produits destinés au marché intérieur (pour la consommation directe ou la transformation) et augmenter leur capacité compétitive pour assurer leurs exportations.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de mesure de la performance du programme.

Tableau 7 : Indicateur du programme de performance du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Indicateurs	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Immersion et implantation des récifs artificiels	Km2	1140	1170	1067	1340	1440	1540	1640
Nombre d'unités de pêche par garde-pêche	Unité de pêche	116	207	166	85	80	80	80
Taux d'équipement des navires de plus de 15m avec le VMS	Unité de pêche	70	70	66	700	1000	1000	1000
	%	7	7	6,6	70	100	100	100
Contribution de l'aquaculture à la production générale	%	11	13	16	18	18,8	20	20,66

Les indicateurs de performance permettent de suivre les principales activités reliées au programme annuel du ministère (MARHP), mises en œuvre par la Direction générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA).

Au sein de la stratégie régionale du gouvernorat de Médenine relative à la pêche et l'aquaculture, nous retiendrons deux principales mesures sur lesquelles il faudra mettre l'accent :

- Les mesures de préservation et de contrôle des ressources halieutiques, notamment relatives aux : récifs artificiels, au renforcement du suivi, au contrôle et à la surveillance des pêcheries ;
- Le développement de l'aquaculture comme levier de la production halieutique et opportunité de diversification de l'offre.

3.8. Secteur pêche et aquaculture dans le gouvernorat de Médenine

La CdV de la pêche et de l'aquaculture revêt une grande importance économique et sociale pour le gouvernorat de Médenine : une valeur de 150 millions de dinars en 2018 et des postes d'emplois directs de l'ordre de 8800 pêcheurs, sans compter les emplois indirects et les emplois dans l'industrie de transformation et de congélation. Le gouvernorat se positionne comme un pôle de production halieutique au niveau national avec des ressources halieutiques très variées (de l'ordre de 200 espèces). Elles sont composées :

- 80% d'espèces benthiques : dont principalement 127 espèces de poissons blancs, 37 espèces d'élastranchés, 4 espèces de céphalopodes et 3 espèces de crustacés. C'est la fa000 des sparidés qui domine avec une part de l'ordre de 10%
- 20 % d'espèces plégiques environ 24 dont 15 espèces sont des petits pélagiques. Les scombridés sont le plus représentés ; leur part est de l'ordre de 38%.

La CdV pêche et aquaculture à Médenine se caractérise essentiellement par :

- Diversité des sites de pêches et un écosystème assez fragile ;
- Une organisation professionnelle avancée par rapport au niveau national : 1 SMSA et 9 GDP ;
- Une pêche côtière et pêche au poisson bleu qui domine la production de la région ;
- Un cluster de conserverie (6 unités) ;
- Un cluster de conditionnement (6 unités) ;
- Importance des acteurs institutionnels de la CdV présent dans le gouvernorat.

Nous présenterons dans ce chapitre, l'ensemble des fonctions de la chaîne de valeur de la CdV pêche et aquaculture en mettant l'accent sur la situation actuelle et les tendances structurelles du marché en matière de valorisation et d'exportation des produits.

3.8.1. Plan Régional de l'Environnement et de Développement durable (PREDD)

Le Plan régional d'environnement et de développement durable (PREDD) du gouvernorat de Médenine a été élaboré dans le cadre du programme Tuniso-allemand pour l'environnement (PPE) et mis conjointement en œuvre par le Secrétariat d'État à l'Environnement du ministère de l'Équipement et de l'Environnement et par la Coopération allemande au développement (GIZ). Le PREDD du gouvernorat de Médenine a distingué deux importantes étapes de réalisation : une phase de diagnostic et une phase de planification. Le diagnostic relatif à l'agriculture et la pêche révèle les principaux constats suivants :

- L'érosion marine et les rejets de phosphogypse provenant de la zone industrielle de Gabès affectent le littoral du milieu marin de la région de Médenine ;
- Les rejets des eaux usées mal traitées par des systèmes d'assainissement peu efficaces altèrent les ressources des nappes phréatiques ;
- La pollution par les déchets solides dont le système de gestion est peu maîtrisé. Ce système connaît de graves perturbations depuis la révolution notamment en raison de l'affaiblissement des services municipaux, chargés de la gestion des déchets, de la fermeture de la décharge contrôlée de Guellala pour le cas de l'île de Djerba. S'ajoute le manque de responsabilité écocitoyenne au sein de la population de la région.

Le plan d'action mis en œuvre a alloué une attention particulière à l'agriculture et à la pêche. Ils sont considérés comme un pilier de développement. Pour consolider le secteur de l'agriculture et de la pêche, quatre principales orientations stratégiques ont été formulées :

- Mobiliser et rationaliser l'usage des ressources en eau ;
- Sauvegarder le potentiel agricole et pastoral de la région ;
- Favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture ;
- Mieux valoriser la pêche et l'aquaculture.

Le tableau qui suit présente les activités retenues par le PREDD aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture :

Tableau 8 : Récapitulatif des actions de la CdV pêche et aquaculture dans le gouvernorat de Médenine

ODS, 2104 - Plan régional d'environnement et de développement durable (PREDD) du gouvernorat de Médenine.

Actions	Objectifs de l'action
Développement de la pêche côtière et artisanale et de petits pélagiques (poisson bleu)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les techniques de pêche vers une activité respectueuse du milieu - Sauvegarder les ressources halieutiques - Assurer le respect des cycles biologiques des espèces marines - Garantir la pérennité de l'activité de pêche - Améliorer la production - Promouvoir l'exportation
Modernisation de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'aquaculture - Améliorer la production - Diversifier les produits aquacoles - Promouvoir l'exportation des produits aquacoles
Valorisation, organisation et optimisation de l'activité de la pêche de palourdes	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure organisation du secteur - Améliorer l'infrastructure de collecte de palourdes - Augmenter la production - Assurer un meilleur revenu aux collecteurs - Préserver la ressource

Ces actions ont été détaillées sous forme de fiches-projet. Malheureusement nous ne disposons pas d'une évaluation de ce plan d'action ambitieux. Mais nous reprendrons ces éléments au niveau de la stratégie de développement de la pêche et aquaculture dans le chapitre suivant.

3.8.2. Les ODD

Une étude menée par le Programme des Nations Unies en Tunisie sur les Objectifs de Développement durable (ODD) a permis l'identification des cibles et indicateurs spécifiques, pertinents, et réalistes, de suivi des ODD, tout en préservant le lien avec les priorités nationales. Cette étude représente le résultat dudit travail qui reclasse les informations disponibles dans le PQR de Médenine par ODD et propose des cibles, des indicateurs et un mécanisme provisoire de suivi et d'implémentation, porté notamment par la Direction Régionale de Développement de Médenine.

À la suite de l'élaboration et de la validation du PQR de Médenine, trois rapports abordent les trois principales phases du processus :

1. Le diagnostic et la problématique générale du développement ;
2. La vision future et les axes stratégiques du développement du gouvernorat de Médenine ;
3. Le plan d'action pour la période 2016-2020.
4. Le Plan de Développement de Médenine propose de faire de ce gouvernorat :

« Un espace de développement intégré et compétitif qui valorise les ressources et les richesses régionales, un territoire qui s'articule sur une base économique solide et à valeur ajoutée, qui attire les investissements locaux et étrangers, un espace capable de répondre aux demandes d'emploi et de réaliser le confort social et répondant aux impératifs du développement durable, une région qui rayonne sur les gouvernorats du Sud-Est et ouverte sur son environnement national et international »

Pour la réalisation de cette vision, la stratégie de développement du gouvernorat de Médenine se base sur les objectifs suivants :

- Développer la décentralisation et instaurer les principes de la bonne gouvernance locale et régionale ;
- Renforcer le tissu économique, les infrastructures de base et la logistique ;
- Développer les ressources humaines et atteindre l'intégration sociale ;
- Garantir un environnement sain, un espace urbain organisé et une bonne gouvernance des ressources naturelles.

La région de Médenine a donc adopté 5 axes majeurs :

- Axe stratégique 1. Vers une économie compétitive à forte capacité d'emploi :
 - Structuration et modernisation des infrastructures de base.
 - Diversification du tissu économique, à forte capacité d'emploi.
- Axe stratégique 2. Ressources humaines professionnelles et politique sociale inclusive :
 - Renforcement et développement des systèmes de développement et mise à niveau des ressources humaines.
 - Réalisation de l'inclusion et de la justice sociale.
- Axe stratégique 3. Développement durable et aménagement global de l'espace et efficace :
 - Amélioration de l'utilisation des ressources naturelles.
 - Pour une organisation cohérente de l'espace et une armature urbaine compétitive.
- Axe stratégique 4. Bonne gouvernance et réformes :
 - Consolidation des bases de la bonne gouvernance.
 - Promotion du rôle du gouvernorat dans les réformes.
- Axe stratégique 5. Concrétisation des ambitions de la Région.

Nous synthétisons dans le tableau ci-dessous l'ensemble des cibles et indicateurs qui s'intéresse au secteur de la pêche et de l'aquaculture⁴.

Tableau 9 : Récapitulatif entre ODD et secteur de la pêche

ODD	Cibles	Indicateur
OBJECTIF # 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Part du gouvernorat dans les exportations – Production animale – Production dans le secteur de la pêche
	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a – Évolution des investissements dans le secteur de l'agriculture, la pêche
OBJECTIF # 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	Production du secteur de la pêche (parmi d'autres indicateurs relatifs à la production agricole et de l'élevage)
OBJECTIFS # 13, 14, 15 : « Environnement » lutter contre les changements climatiques, conserver et exploiter de manière durable les ressources aquatiques ; préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	14.4 D'ici à 2020, régler efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	Prélèvement des ressources halieutiques par type de pêche

3.8.3. Difficultés et contraintes

Elles se résument comme suit :

- Disponibilité et accès aux ressources halieutiques
 - Surexploitation des ressources halieutiques : la recherche scientifique confirme cette situation de surexploitation ;
 - Augmentation des prix des intrants de la pêche (matériels de pêche) ;
 - Pollution du golfe de Gabès ;
 - Faible capacité des groupements professionnels sur le plan organisationnel et d'appui aux adhérents (surtout les GDP) ;
 - Fermeture des zones de collecte de palourde ;
 - L'effet changement climatique accentué ces dernières années donnant lieu à la prolifération des espèces invasives ;
 - Absence d'un plan de gestion pour le crabe bleu : en effet, cette espèce démontre ces dernières années un potentiel de valorisation et d'exportation ;
 - Manque de contrôle en mer.

⁴ Nations unies en Tunisie, 2016- lignes directrices de la région de Médenine pour la localisation des ODD

- Contraintes liées aux infrastructures :
 - Port de Houmt souk : les places disponibles pour le débarquement de la pêche se réduisent et le coefficient de remplissage des quais encore réservés à la pêche atteint des taux de 400 % ;
 - Envasement du port de Houmt souk : Ce port souffre aujourd’hui du développement du tourisme et de la plaisance. Ceci entraîne ainsi le déplacement d’un nombre croissant de navires vers des zones non aménagées (bord de plage) ou vers le port déclassé de Aghir, avec des captures qui échappent à la fois aux statistiques et aux taxes ;
 - Faible disponibilité de la glace en période estivale : en effet, les acteurs sont unanimes sur la nécessité de promouvoir l’investissement dans la production de la glace ;
 - Absence d’un appontement au niveau de Sedwikch ;
 - Absence de lieu de stockage du matériel de pêche à Sediwkech ;
- Au niveau de l’aquaculture :
 - Difficulté de constitution de dossier d’implantation d’un projet d’aquaculture et ce à cause des démarches de l’ANPE : selon les acteurs rencontrés ;
 - Absence d’une cartographie d’identification des sites potentiels pour l’aquaculture ;
 - L’aquaculture reste peu compétitive au niveau des prix à l’échelle international ;
 - Absence de diversification des espèces d’aquaculture ;
 - Hausse des coûts de production essentiellement l’oxygène et l’électricité ;
 - Absence du centre technique de l’aquaculture.
- Au niveau de la transformation :
 - Besoin de certification spécifique pour le marché international : IFS, BRC, MSC ;
 - Évaluation précise des ressources en MP et de la communication aux intervenants (unité de transformation) ;
 - Problème de gestion des eaux usées ;
 - Subvention des projets de stations d’épuration ;
 - Manque de structuration des acteurs du maillon transformation ;
 - Exigences sanitaires.

3.9. Analyse SWOT

Par suite de l’analyse des différents maillons de la CdV de la pêche et de l’aquaculture dans le gouvernorat de Médenine, nous présentons dans ce qui suit l’analyse SWOT de la CdV :

Tableau 10 : Analyse SWOT de la CdV pêche et aquaculture

Facteurs endogènes	Forces	Faiblesse
	<ul style="list-style-type: none"> - Une pêche essentiellement artisanale - Diversité des sites de pêches - Une organisation professionnelle avancée par rapport au niveau national : 1 SMSA et 9 GDP - Un cluster de conserverie (6 unités) - Un cluster de conditionnement (6 unités) - Importance des acteurs institutionnels de la CdV présent dans le gouvernorat 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d’un cadre de concertation formalisée et durable entre les différents métiers de la pêche et de l’aquaculture. - Surexploitation de ressources halieutiques - Manque de moyens de contrôle et de suivi des pêcheries - Manque de services d’appui à la qualité - Manque de logistique pour le débarquement (grue, appontement)
Facteurs exogènes	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Un code d’investissement relativement neuf qui s’axe sur les investissements immatériels (certification et label) - Mesures d’encouragement des organisations professionnelles - Stratégie de la pêche à l’horizon 2026 - Projet de développement spécifique au secteur de la pêche et de l’aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Une dégradation environnementale - Augmentation des prix des intrants de la pêche (matériels de pêche) - Forte concurrence avec les produits importés de à faible cout. - Situation sécuritaire instable dans le pays riverain (la Libye)

3.10. Cartographie des acteurs

Pour faciliter la représentation des acteurs du secteur de la pêche, tout en tenant compte des flux produit. Nous optons pour une première présentation d'un diagramme de flux globale qui pourrait schématiser le flux des produits (aquaculture, pêche et import). Dans une deuxième phase, les acteurs seront essentiellement représentés selon les maillons. Le premier schéma sera dédié aux acteurs du niveau Micro (professionnelles de la pêche) alors que le deuxième schéma représentera les fonctions des institutions d'appui par maillon.

3.10.1. Diagramme des flux

Le diagramme des flux de produit repose essentiellement sur les 3 principales sources des produits de la pêche et de l'aquaculture à savoir : la pêche, l'aquaculture, et l'import (essentiellement du Thon pour les conserveries). Le transit de ces produits s'effectue à travers les halles de marée ou dans certains cas des ventes directes (cas des sardines) par le biais de contrats de production. Enfin, les ventes en frais transitent par la halle à marée pour une vente en criée publique.

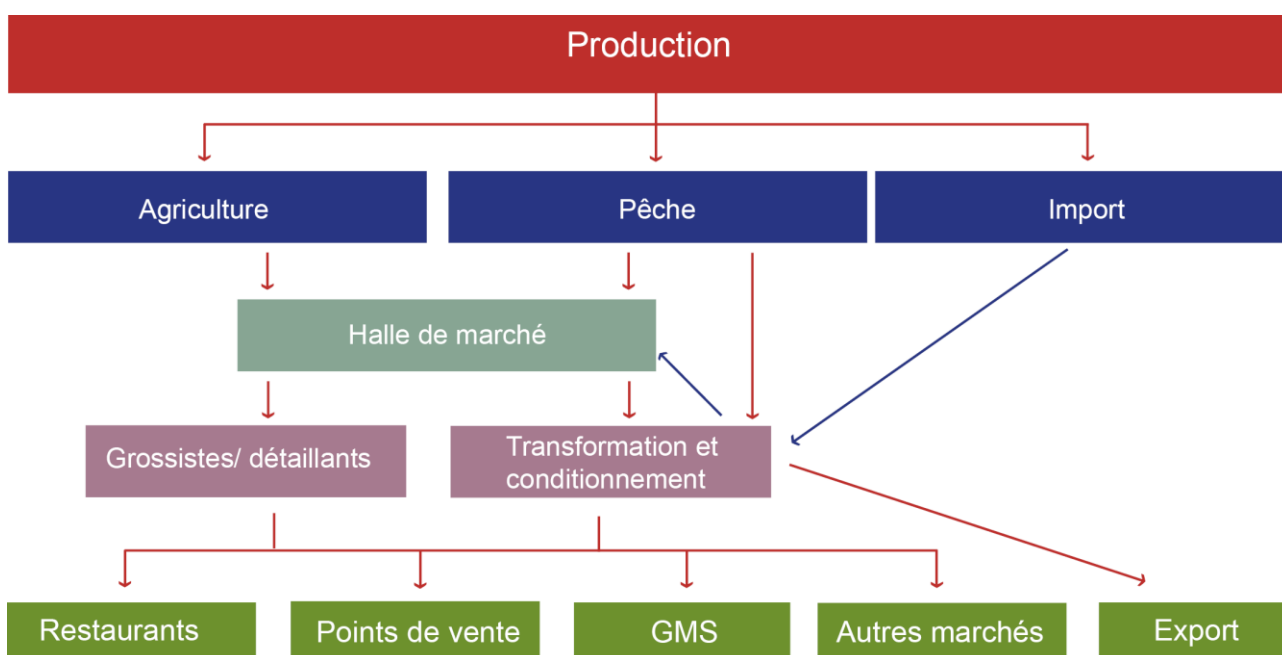


Figure 5 : Diagramme des flux

3.10.2. Acteurs du niveau micro de la CdV

La cartographie des acteurs intervenants au niveau de la pêche et de l'aquaculture est présentée dans le schéma ci-dessous sous forme de succession de maillon selon la méthodologie value links. Le schéma global des fonctions micro (chaîne de la valeur ajoutée) est représenté ci-dessous par maillon. Notons que la CdV pêche et aquaculture représente divers intervenants de métiers différents, mais qui se croise dans leur environnement.

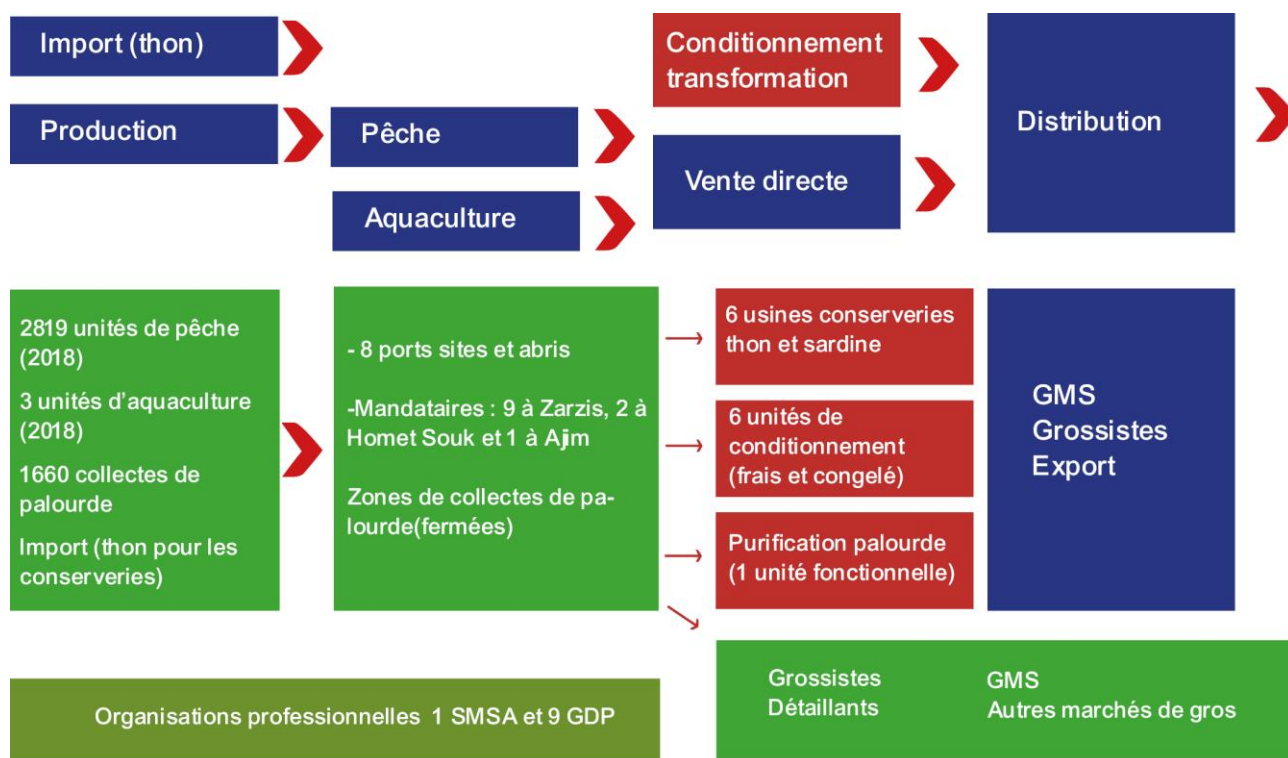


Figure 6 : Cartographie des acteurs par maillon de la CdV pêche et aquaculture

La cartographie des acteurs au niveau Micro de la chaîne de valeur permet de mettre en évidence la distribution des acteurs qui est généralement représenté par une diversité des métiers du maillon production vers une concentration des acteurs dans les maillons vente et transformation. La particularité de la pêche au niveau du gouvernorat de Médenine consiste dans l'existence des organisations professionnelles actives en comparaison avec d'autres gouvernorats. Nous détaillerons dans la suite de ce chapitre les principaux acteurs du maillon production.

3.10.3. Fournitures des intrants

Pour la pêche, le volet approvisionnement en intrants nécessaire à la production compte plusieurs commerçants implantés dans différents ports pour fournir les embarcations en différents produits (alimentation, appâts, petit matériel de pêche huile moteur, carburant, etc.) c'est notamment le cas de la SMSA qui est chargée de la vente de carburant subventionné et de vente de matériels de pêche. La région de Médenine compte 3 unités de fabrication et de maintenances des barques et une seule unité de confection de filets de pêche. Enfin, l'aquaculture reste la CdV qui dépend essentiellement de l'importation de ses intrants (aliment, alevins (malgré l'existence d'une éclosérie), autres matériels)

3.10.4. Organisations professionnelles

Le gouvernorat de Médenine est le leader national en termes de regroupements professionnels dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Nous présentons ci-dessous la description de ces organisations professionnelles :

- La SMSA (Société Mutuelle de Services Agricoles) : Créée en 1981, c'est quasiment l'unique SMSA fonctionnelle dans la pêche en Tunisie. La SMSA compte aujourd'hui 300 adhérents, à 90 % patrons-pêcheurs et à 80 % de pêche côtière. Elle emploie 21 personnes. Les adhérents sont majoritairement de Zarzis, mais la SMSA intervient aussi sur Houm Souk, El Kef, Hassi Jellaba, El Grine, lagune de Bibans et Bougrara.
- Les groupements de développement de la pêche (GDP) : les GDP sont légalement similaires à des associations, leur rôle est essentiellement axé sur la préservation des ressources, mais une certaine étendue de gestion des ventes et des achats et souvent présente dans ces structures.
 - GDP « ALBARAKA » de Bougrara : créée en octobre 2015. Ce GDP comprend aujourd'hui 148 membres, dont 100 pêcheurs.
 - Le GDP Sedwikech : créée en 2018 avec 78 pêcheurs adhérents au GDP

- Le GDP Gallala : créée en 2016 et regroupe des pêcheurs disposant de barques avec moteurs inboard ou hors-bord. Ils ont une quarantaine de pêcheurs adhérents, mais ils sont stricts sur les adhésions.
- Le GDP d'Ajim : il a été créé en 2004, mais a débuté son activité en 2006 pour lutter contre la pêche illicite, défendre leurs membres et faciliter leur activité. Ils sont plus de 200 membres réglant une cotisation annuelle de 10 DTN, pêcheurs et femmes collectant les palourdes.
- GDP « Sbirza » qui ont reçu un local et une proposition de réaliser la transformation des produits (projet FAO/CIHEAM BARI/ministère).

3.10.5. Mandataires

Les mandataires sont présents dans trois ports du gouvernorat ; 9 à Zarzis, 2 à Houmt Souk, 1 à Ajim. Dans les autres ports (El Kef, Bougrara) c'est le gestionnaire de la zone de vente qui joue en partie le rôle de mandataire. À Hassi Jallaba, la pêche y est quasi nulle, hormis celle des crabes.

Le rôle premier du mandataire est de réaliser la vente entre les pêcheurs qui lui confient leur marchandise et les acheteurs (principalement mareyeurs ou détaillant). Ceci est le cas général, mais de plus en plus de produits ne transitent pas par le mandataire. C'est le cas des produits destinés à la congélation et l'exportation (poulpe, seiche, crevette) qui sont achetés en direct par les usines. La vente se base essentiellement sur une surenchère publique.

Le mandataire a aussi un rôle de collecteur des taxes ; il les prélève auprès des pêcheurs et des acheteurs les taxes à hauteur de 7,5 % auprès des pêcheurs (4 % pour le mandataire, 2,5 % pour le Fonds de Soutien à la Pêche et 1 % pour le repos biologique) et l'acheteur de 5,5 % (2 % pour l'APIP et 3,5 % pour la municipalité). Mais sur le terrain, d'autres taux s'appliquent : 3,5 % au pêcheur et 4 % au mareyeur à Bougrara, 9 % au pêcheur et 5 % au mareyeur à Ajim, 8,5 % au pêcheur et 5,5 % au mareyeur à Houmt Souk.

3.10.6. Mareyeurs (ou grossistes)

Le rôle d'un mareyeur est d'acheter la production des pêcheurs afin de l'écouler soit dans la zone proche du port à des détaillants, soit de l'amener vers d'autres destinations nationales. Le fait pour les pêcheurs d'avoir des « contrats » exclusifs avec des usines par exemple a limité l'activité des mareyeurs sur les produits les plus recherchés. Mais les usines n'ont pas forcément les moyens d'avoir des acheteurs sur l'ensemble des ports. Ils ont alors « profité » de l'activité réduite des mareyeurs pour les transformer en collecteurs.

3.10.7. Acteurs institutionnels (niveau méso)

Les acteurs institutionnels ont été repris selon leurs interventions et appui au niveau des maillons de la CdV depuis la production jusqu'à la distribution.

Tableau 11 : Positionnement des acteurs institutionnels au sein de la chaîne de valeur

Acteurs supports	Production/ Import Pêche & Aquaculture	Conditionnement/ transformation		Distribution
		Vente hors transformation		
DGPA	Règlementation/ statistiques/ études			
INSTM		Recherche scientifique		
Ministère du commerce				Contrôle des produits (contrôle économique)
DGSV	Mise à niveau des embarcations	Agréments sanitaires des marchés	Agréments sanitaires des usines	
AVFA (CFPP)	Formation et vulgarisation			
APIP	Gestion des infrastructures portuaires			
GIPP	Amélioration de la qualité	Régulation de marché	Amélioration de la qualité	Promotion des exportations
APIA	Subventions et promotion des investissements (aquaculture)			
APII		Subventions et promotion des investissements : usines, unités de stockage, etc.		
CEPEX			Analyse des conserves	Promotion des exportations de conserves de sardine et de thon
Laboratoires		Analyse des produits		

CT Aquaculture	Formation et appui aux aquaculteurs			
BANQUES	Crédit de campagne et crédit d'investissement		Crédit d'investissement	Financement export
OMPP				
APAL	Surveillance du littoral			
ANPE	Suivi des projets aquacoles	Impact des unités de transformation		

Le CRDA (Commissariat Régional de Développement Agricole) : Le CRDA comprend plusieurs divisions, dont la pêche qui est basée à Zarzis. Plusieurs circonscriptions (ou antennes) pêche existent à Houm Souk (6 agents), Ajim (4 agents), Bougrara (3 agents), El Kef (3 agents), Lagune Bibans (2 agents) et El Grine (1 agent qui collecte seulement les statistiques). Aucun agent à Hassi Jallaba et Aghir (qui n'est plus un port aujourd'hui). Le rôle de ces agents est de délivrer les permis de pêche, les bons de gasoil, d'enregistrer les mouvements des pêcheurs (rôle d'équipage), d'assurer le contrôle et la surveillance. Il n'y a aucun bateau non immatriculé (plus de 300 régularisations ont été effectuées) dans le gouvernorat de Zarzis et une quinzaine de « kiss » quasiment tous reconvertis dans la pêche au crabe bleu.

Le CRDA délivre les autorisations de construction. Et les autorisations de pêche sont délivrées par le CRDA : pêche côtière, pêche poisson bleu sans feu, avec feu, chalutage benthique, clovisse (à pied), ou plaisance (pêche sportive). Le CRDA délivre également les rôles d'équipage et enregistre les mouvements de marins pour les navires de plus de 5 tonnes. C'est l'armateur qui le demande en amenant les livrets des marins. Une copie est destinée à l'administration et une copie se trouve dans le navire. Les dates et lieux d'embarquement et de débarquement figurent sur le rôle. L'armateur et le patron doivent être présents pour le débarquement du patron, le patron et le marin pour le débarquement du marin. Le mode de paiement (part ou salaire) figure sur le rôle. On ne peut figurer sur deux rôles à la fois.

OMMP (Office de la marine marchande) : La Marine marchande réalise le suivi de la construction et délivre l'immatriculation : deux lettres HS pour le gouvernorat de Médenine suivi de 4 chiffres (navires de plus de 5 tonnes) ou précédé de 4 chiffres (pour les moins de 5 tonnes). Le congé de police ou carte grise (pêche, plaisance, commerce ou servitude) est délivré par le service sécurité de la marine marchande. Il enregistre les changements de propriétaire et réalise les visites techniques annuelles.

DGSV (Direction Générale des Services Vétérinaires) : Le rôle des services vétérinaires dans le secteur pêche est multiple :

- Contrôle organoleptique des produits frais
- Contrôle sanitaire des unités de pêche (sardiniers, chalutiers, pêche côtière)
- Contrôle sanitaire des usines et des installations en froid positif et négatif
- Contrôle de la qualité de la glace et des installations de stockage
- Agrément sanitaire des usines (ils sont l'Autorité compétente au niveau européen) y compris l'approbation de la fermeture et de l'ouverture des zones de collecte de la palourde.

Centre de formation professionnelle de la pêche Zarzis : le centre propose à la fois la formation initiale et la formation continue.

- La formation initiale a deux spécialités.
 - La formation de marin-pêcheur à partir d'un niveau de 9^e année. 15 élèves préparent chaque année de septembre à juin le CAP. Des cours théoriques et des sorties en mer avec les deux bateaux-écoles. La formation s'achève par un stage d'un mois chez un professionnel avec rédaction d'un rapport.
 - La formation de motoriste à la pêche à partir d'un niveau 2^e année secondaire. Une nouveauté est que les élèves ayant eu le CAP peuvent aussi s'inscrire à cette formation. 15 à 18 élèves suivent une formation pendant deux années leur permettant d'obtenir un Brevet de Technicien Professionnel.
- La formation continue s'adresse à des professionnels en activité et l'école s'adapte en accord avec le syndicat pour organiser la formation pendant les périodes de mauvaise météo. Les formations concernent les motoristes ou les patrons côtiers sur la base de 360 heures de formation et pour un effectif de 8 personnes. Il y a généralement une formation de ce type par an. Il y a aussi un module pour les femmes rurales pour la manipulation des produits et le ramendage. C'est un cours accéléré d'un mois pour 20 personnes.
- Les formations à la carte peuvent s'effectuer à la demande d'ONG. Elles concernent la sécurité ou la manutention des produits ; ce sont généralement des formations de deux à trois jours.

Les contraintes du centre de formation sont liées à la capacité du foyer (une cinquantaine de places en internat) et à celle de l'atelier (en termes de poste de formation).

INSTM (Institut national des sciences et technologies de la mer) : Les missions de l'INSTM sont notamment :

- Étude de l'environnement marin chimique et biologique et des recherches y afférentes.
- Étude de la biologie des espèces marines, l'évaluation des ressources biologiques exploitables et la détermination de la périodicité de leur renouvellement ainsi que leur préservation.
- Étude et prospection de nouvelles zones de pêche - le contrôle de la qualité des produits de la mer et le développement des technologies de leur transformation.
- Toutes autres activités de recherche liées au développement des sciences et technologies de la mer et de l'aquaculture.

UTAP (Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche) : L'UTAP est un syndicat qui regroupe la pêche, l'agriculture, et l'élevage. Sur Zarzis, il existe 5 syndicats : pêche côtière, et 2 syndicats de pêcheurs de Bibans. Un syndicat des pêcheurs de poisson bleu est en cours de constitution. L'UTAP est représenté au niveau régional par l'URAP (union régionale) et au niveau local par l'ULAP (unité locale). L'élection du Président de l'ULAP (unité locale) est faite par les 5 syndicats qui ont un minimum de 17 membres représentés chacun. Les frais d'adhésion au syndicat sont de 10 DTN par an, mais le syndicat peut aussi défendre des non-adhérents. Le syndicat des pêcheurs côtiers regroupe à la fois des marins et des patrons.

Le GIPP (Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche) : Le GIPP assure les missions suivantes :

- Assurer la liaison entre les différentes phases par lesquelles passent les produits dans le cadre des CdV, aider les producteurs à s'y intégrer et encourager les producteurs, les transformateurs et les commerçants des produits agricoles à travailler au moyen de contrats de production
- Faciliter la concertation entre les professionnels et l'administration afin d'arrêter les objectifs des différentes CdV,
- Contribuer à l'équilibre du marché en usant des différents mécanismes adéquats et en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés.
- Participer à la promotion des exportations en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés.
- Collecter, analyser et archiver les informations, mettre ne place des banques de données se rapportant aux secteurs objet de leur intervention et procéder aux études concernant la réalité et les perspectives de ces secteurs sur le plan national et international.

Leur action principale concerne les poissons bleus pour la régulation de marché à travers la mise en œuvre de subvention (congélation et transport), de contrat de production et de promotion de la qualité

L'APIP (Agence des Ports et des Installations de Pêche) a été créée par la loi n° 92-32 du 7 avril 1992. Elle gère une chaîne portuaire qui s'étale sur 1300 km de la côte tunisienne, composée de 41 ports. Les attributions de l'APIP sont l'exploitation, le fonctionnement, l'entretien et le développement des ports de pêche et la gestion du domaine public portuaire.

L'APAL (Agence de Protection et d'Aménagement du littoral) : Elle gère le Domaine Public Maritime (DPM) au travers des occupations temporaires de l'espace dans le but de protéger les écosystèmes vulnérables. Elle dépend du ministère de l'Équipement. De nombreuses constructions existent sur le DPM. L'APAL, en relation avec les pêcheurs, les municipalités et le gouvernorat tentent de « rétablir l'ordre », soit en établissant un titre d'occupation temporaire soit en détruisant l'installation. Pour une construction sans autorisation, l'APAL constate l'infraction et c'est l'autorité de tutelle (gouvernorat ou municipalité) qui impose la démolition. Les autorisations concernent aussi le secteur touristique. Il faudrait actualiser un plan d'occupation des plages avec les municipalités. Une fois l'occupation autorisée, il y a une redevance annuelle. Généralement est demandée une caution d'une année au moment de l'accord, car il y a de gros retards dans les paiements des redevances.

ANPE (Agence nationale de protection de l'environnement) : l'agence assure essentiellement le suivi de l'impact environnemental des projets aquacoles et l'impact des activités industrielles de transformation

4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA CdV PECHE ET AQUACULTURE DANS LE GOUVERNORAT DE MEDENINE

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine de par son importance économique régionale (une valeur annuelle de 150 millions de dinars) et sociale (8800 emplois directs maillon production y compris 1660 femmes collectrices de palourdes) constitue un pilier important dans l'économie régionale et joue un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire grâce à une production d'environ 14000 tonnes de protéines animales.

Le secteur y a bénéficié de projets d'appui spécifiques (Nemo, Gemeisa, blue hop, etc.). La stratégie à mener devra focaliser sur la croissance économique durable de la CdV pour 'assurer la création d'emplois, en particulier accessibles aux jeunes, mais également sur un meilleur accès aux ressources et une plus grande maîtrise de la qualité des produits.

Le gouvernorat qui fait face au changement climatique et de surexploitation des ressources halieutiques, des mesures urgentes d'accompagnement pour faire respecter la réglementation nationale (normes sanitaires, engins de pêche, campagnes de pêche, préservation de l'environnement...etc.) et internationale (convention de biodiversité, normes sanitaires Codex...etc.). D'autres mesures de soutien sont nécessaires pour sécuriser les investissements et l'accès aux marchés nationaux (contribuer à la sécurité alimentaire) et internationaux (potentiel d'export du secteur). Ces mesures relèvent directement des missions de service public et des parties prenantes au développement de la CdV et portent sur le renforcement des capacités, le suivi et le contrôle des activités de production halieutiques, de la sécurité sanitaire les aliments et des conditions de travail décentes, en particulier pour les jeunes et les femmes.

4.4. Problématiques et solutions proposées

Nous avons également abordé les problématiques soulevées par maillon et de proposer des solutions lors de l'atelier de planification stratégique en collaboration avec les acteurs public et privé de la CdV pêche et aquaculture.

Tableau 12 : Récapitulatif des problématiques et solutions pour le secteur de la pêche

Problématiques majeures de la CdV pêche et aquaculture dans le gouvernorat de Médenine	Solution proposée par le focus group
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et accès aux ressources halieutiques - Surexploitation des ressources halieutiques : la recherche scientifique confirme cette situation de surexploitation. - Augmentation des prix des intrants de la pêche (matériels de pêche) - Pollution du golfe de Gabès - Faible capacité des groupements professionnels sur le plan organisationnel et d'appui aux adhérents (surtout les GDP) - Fermeture des zones de collecte de palourde - L'effet changement climatique accentué ces dernières années donnant lieu à la prolifération des espèces invasives - Absence d'un plan de gestion pour le crabe bleu : en effet, cette espèce démontre ces dernières années un potentiel de valorisation et d'exportation. - Manque de contrôle en mer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mesures de contrôle et le suivi des ressources halieutiques - Réduction de l'impact des activités industrielles sur l'environnement - Réduction de l'effet du changement climatique - Mesures spécifiques à la relance de l'activité de la palourde - Dynamisation de la chaîne de valeur du crabe bleu
<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes liés aux infrastructures - Port de Houmt souk : les places disponibles pour le débarquement de la pêche se réduisent et le coefficient de remplissage des quais encore réservés à la pêche atteint des taux de 400 %. - Envasement du port de Houmt souk : Ce port souffre aujourd'hui du développement du tourisme et de la plaisance. Ceci entraîne le déplacement d'un nombre croissant de navires vers des zones non aménagées (bord de plage) ou vers le port déclassé de Aghir, avec des captures qui échappent à la fois aux statistiques et aux taxes. - Faible disponibilité de la glace en période estivale : en effet, les acteurs sont unanimes sur la nécessité de promouvoir l'investissement dans la production de la glace. - Absence d'un appontement au niveau de Sedwikch, Guellela et Elayati. - Absence d'un abri à Hessi Jerbi. - Absence de lieu de stockage du matériel de pêche à Sediwkech. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'infrastructure portuaire et les sites de débarquement - Améliorer la disponibilité des unités de stockage et de la glace alimentaire
<p>Au niveau de l'aquaculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de constitution de dossier d'implantation d'un projet d'aquaculture et ce à cause des démarches de l'ANPE : selon les acteurs rencontrés. - Absence d'une cartographie d'identification des sites potentiels pour l'aquaculture - L'aquaculture reste peu compétitive au niveau des prix à l'échelle internationale. - Absence de diversification des espèces d'aquaculture. - Hausse des coûts de production essentiellement l'oxygène et l'électricité - Absence du centre technique de l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Miser sur l'innovation de l'aquaculture (Aquaponie) - Améliorer les connaissances en termes de sites potentiels pour l'aquaculture - Une meilleure présence des institutions d'appui (CTA) (guichet unique)
<p>Au niveau de la transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de certification spécifique pour le marché international : IFS, BRC, MSC - Évaluation précise des ressources en MP et de la communication aux intervenants (unité de transformation) - Problème de gestion des eaux usées - Subvention des projets de stations d'épuration - Manque de structuration des acteurs du maillon transformation - Exigences sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité des produits de la pêche - Mise en place de mesures de gestion des eaux usées - Labellisation des produits de la pêche

4.4.1. Logique d'intervention

Les besoins de la région s'articulent autour des axes suivants :

- Préservation des ressources halieutiques ;
- Développement de l'aquaculture ;
- Amélioration de la qualité ;
- Promotion de la commercialisation ;
- Amélioration de l'infrastructure ;
- Renforcement de capacités des acteurs.

Ces éléments peuvent être rassemblés autour d'objectifs spécifiques et d'un impact général de notre stratégie, comme indiqué dans la figure qui suit :

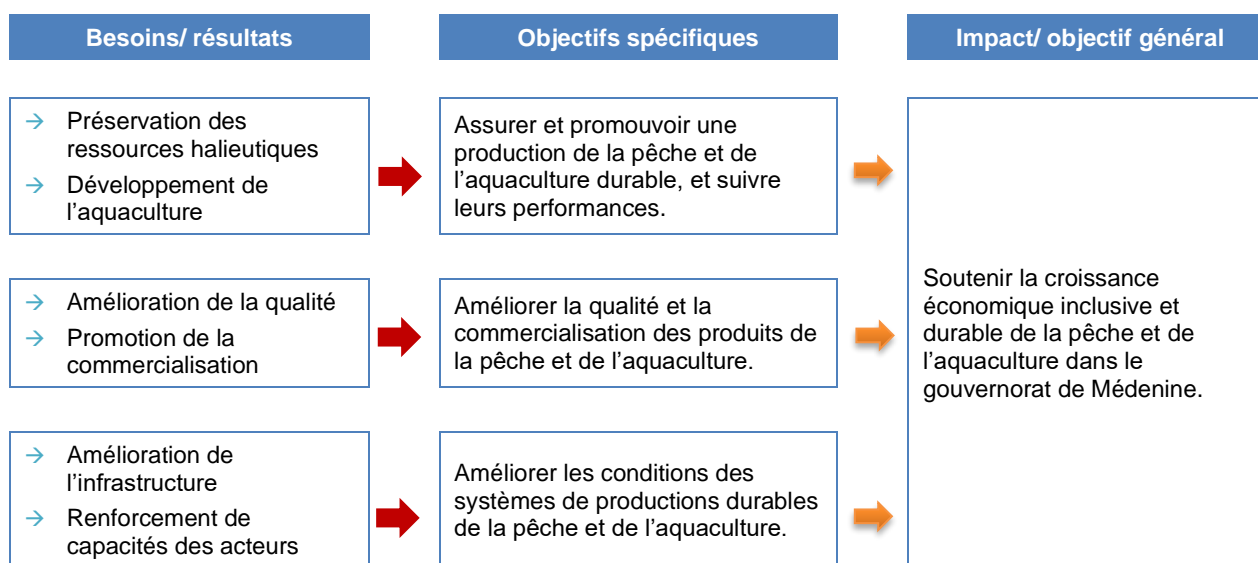


Figure 7 : Architecture du programme de soutien à la pêche et l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine

Ainsi, la stratégie est alignée aux mécanismes nationaux de mise en œuvre de la stratégie de la pêche et de l'aquaculture notamment pour le suivi, contrôle et surveillance de la pêche (Axe de préservation des ressources naturelles et de développement de l'aquaculture). Une promotion de la production en termes de qualité et marketing (commercialisation).

Enfin l'amélioration des conditions de travail à travers l'accès aux infrastructures (portuaires, appontement...etc.), mais également, aux renforcements de capacités des acteurs (pêcheurs, jeunes et femmes rurales). Dans ce sens, les changements espérés devront se refléter au niveau du dialogue, de l'environnement réglementaire, de suivi et contrôle d'évolution vers des pratiques durables dans les systèmes de production, de création d'emploi décent et de valeur ajoutée.

Cependant, le changement sera également assuré par les professionnels du secteur (privé et organisation professionnelle) qui seront les moteurs de l'innovation dans un contexte favorable. Dans cette perspective, le gouvernorat de Médenine est le leader dans l'économie sociale et solidaire au sein de la CdV de la pêche.

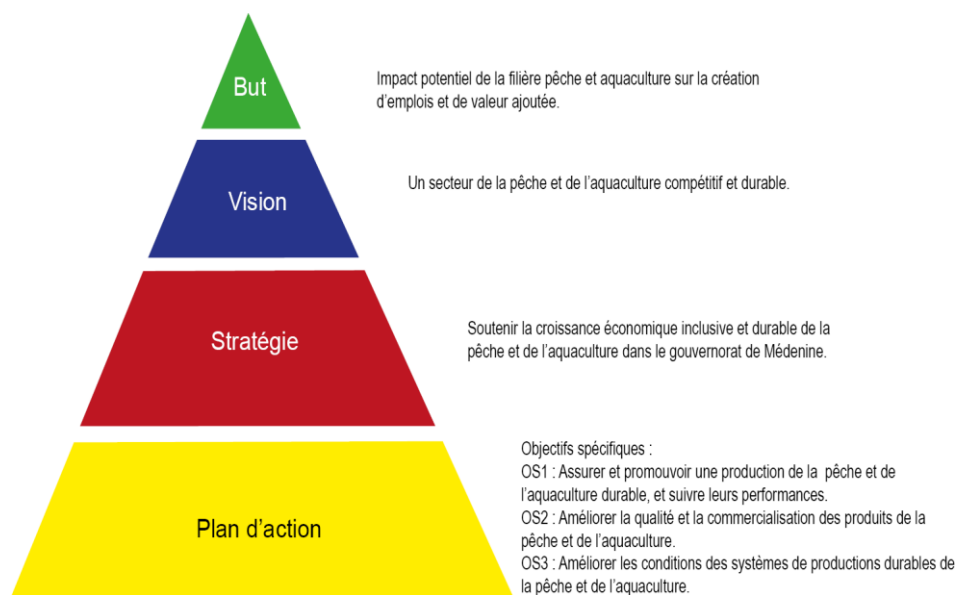


Figure 8 : Distribution pyramidale de l'enchaînement logique du programme de soutien à la pêche et à l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine

4.4.2. Hypothèses pour la réussite de la stratégie

- Partenariat avec l'administration qui rendra compte de ses performances pour la faiblesse du secteur et faire appliquer les règles et les normes en faveur d'un développement durable ;
- Accès facilité aux conditions de travail et d'infrastructures essentielles pour les systèmes de production
- Accès facilité aux ressources halieutiques et préservation de leur qualité ;
- Développement de l'aquaculture ;
- Promouvoir la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- Capitalisation de l'expérience par l'administration à travers ses services de recherche et de développement de la formation sur la pêche et l'aquaculture.

4.4.3. Projets collaboratifs qui renforcent la position du gouvernorat en tant que modèle de développement collaboratif.

Déclinaison détaillée du cadre logique

À ce niveau, nous présentons la déclinaison des objectifs spécifiques retenus dans la stratégie de développement ainsi que les résultats qui en découlent, selon l'analyse des besoins que nous avons formulés au niveau de l'atelier de travail sur la planification stratégique de la pêche et l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine. Cette déclinaison suit une logique de gestion axée sur les résultats (GAR) que nous préconisons pour la mise en œuvre et opérationnalisation des différentes activités du programme.

La mise en place du cadre logique de la stratégie nécessite la définition des cibles à atteindre pour chaque objectif qu'il soit global ou spécifique et les résultats. Ainsi, nous nous sommes basé les données statistiques de la valeur de la pêche et de l'aquaculture (une évolution de 15% de la valeur peut être admise comme cible), mais également sur les intentions de collaboration (existence d'organisation professionnelle), d'investissements et les futures propositions de projets collaboratifs.

Nous présentons dans ce qui suit le cadre logique avec la définition des cibles et des indicateurs de suivi.

4.5. Cadre logique

Chaine de résultats	Cibles	Indicateurs	Sources	Hypothèses
Objectif global : soutenir la croissance économique inclusive et durable de la pêche et de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine.	Croissance annuelle de 15% de la valeur de la pêche et de l'aquaculture dans la région de Médenine.	Valeurs ajoutées du secteur pêche et aquaculture.	Rapport d'activité arrondissement de la pêche.	Appui à la création de nouveaux projets collaboratifs et amélioration de la qualité des produits.
OS 1 : Assurer et promouvoir une production de la pêche et de l'aquaculture durable, et suivre leurs performances.	Amélioration des services à la pêche et l'aquaculture.	Nombre de services de préservation et de développement améliorés.	Rapport du comité du port.	Engagement des acteurs publics et privés au dialogue et à la définition des priorités d'investissement public.
R 1.1 : les ressources marines et côtières naturelles sont préservées.	Opérationnalisation de la plateforme de dialogue public-privé.	Avancement de l'opérationnalisation de la plateforme de dialogue Public-privé.	Rapport de la plateforme et charte de dialogue.	Les acteurs public et privé sont disposés à mettre en œuvre un dispositif de dialogue et de concertation.
R 1.2 : l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine a bénéficié d'un appui de développement et de promotion.	Une production de 370 tonnes de produit d'aquaculture (résilience au chiffre de 2016)	Production de l'aquaculture en tonnes	Rapport d'activité arrondissement de la pêche	Investissement public mobilisé et avancement dans leurs mises en œuvre pour le développement de l'aquaculture
OS 2 : « Améliorer la qualité et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture »	100% des projets d'investissements et d'accompagnement programmés sont réalisés.	Suivi des projets d'investissement et d'accompagnement.	Rapport API et APIA	Mise en place d'un dispositif de suivi annexé à la plateforme de dialogue public-privé sous forme de revue sectorielle régionale annuelle.
R2.1 : la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture est améliorée.	Adoption d'un écolabel pour les pêcheries dans le gouvernorat de Médenine.	Avancement de la mise en œuvre d'un écolabel.	Rapport d'audit et certification écolabel.	Engagement des acteurs public et privé et des organisations professionnelles dans la mise en place d'un écolabel.
R2.2 : La commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture est améliorée.	Amélioration des exportations des produits de la pêche et de l'aquaculture.	Exportation/ production pêche et aquaculture.	Rapport d'activité arrondissement de la pêche.	Adhésion au programme promotionnel des produits de la pêche et de l'aquaculture.
OS3 : Améliorer les conditions de travail des pêcheurs et des femmes rurales.	Au moins 5 nouveaux projets impliquant les organisations professionnelles.	Nombre de projets des organisations professionnelles.	Rapport d'activité ODS.	Engagement des organisations professionnelles et appui de l'état et des structures de financement.
R3.1 : l'infrastructure et services d'appui aux systèmes de production sont améliorés.	100 % de réalisation des projets d'infrastructures.	Nombre de projets d'infrastructures réalisées/ projet programmées.	Rapport d'activité CRDA et APAL.	Engagement des acteurs public et accès aux financements des projets d'infrastructures.
R3.2 : Les capacités de la formation professionnelle en matière de soutien aux systèmes de production de la pêche et de l'aquaculture sont renforcées.	Mise à niveau du centre de formation pêche à Zarzis.	Taux d'avancement de la mise à niveau du CFPP Zarzis.	Rapport d'activités du centre de formation.	Engagement des acteurs publics et accès aux financements.

4.6. Objectif général : soutenir la croissance économique inclusive et durable de la pêche et de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine

Pour l'opérationnalisation de cette stratégie, les deux objectifs spécifiques du plan d'action viennent soutenir, de manière complémentaire, les acteurs publics et privés dans leur évolution vers des systèmes de production plus durables pour aboutir à des produits de qualité, respectant les normes de sécurité sanitaires des aliments et en adéquation avec les exigences environnementales.

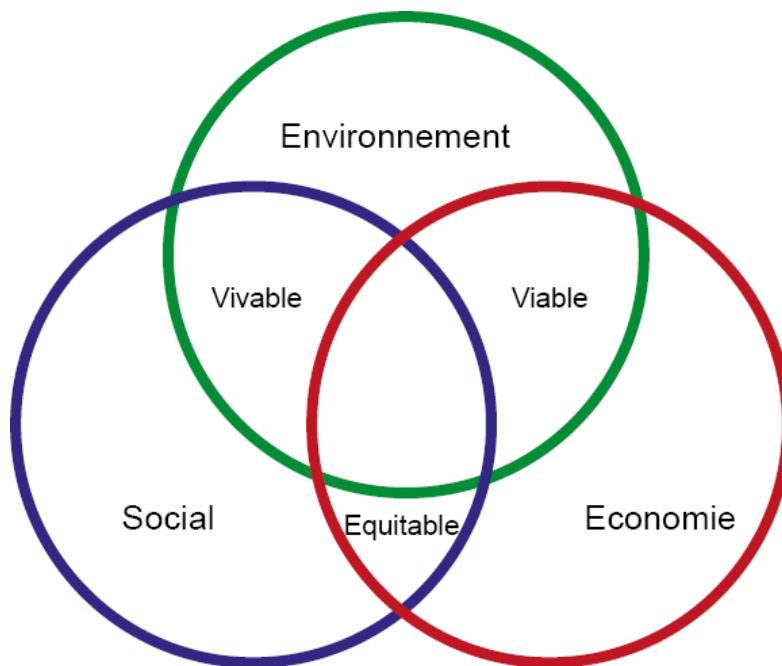


Figure 9 : Vecteurs d'une croissance inclusive et durable

L'objectif global se base sur l'aspect inclusivité qui implique les acteurs institutionnels et privés, société civile, etc., et sur celui de la durabilité. La pérennisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine repose sur les 3 piliers de développement durable :

- 1) Le respect de l'environnement (état des stocks, impact sur l'écosystème, gestion de la pêcherie).
- 2) Activités économiques : qualité, valorisation et traçabilité des produits).
- 3) Activités sociales : genre, rémunération et sécurité des équipages.

En termes de la durabilité, ce plan d'action ambitionne de soutenir l'ensemble des parties prenantes qui participent dans les activités coordonnées de production (notion de base d'une chaîne de valeurs) de production et d'apport de valeur ajoutée. Ce soutien porte sur :

- La durabilité économique : rentabilité de l'ensemble des activités économiques via la promotion d'activités productives, dont la promotion de l'aquaculture, la valorisation des produits de la pêche par la qualité et la labellisation ;
- Durabilité sociale : impact bénéfique pour l'ensemble de la société par la promotion d'un travail décent et la formation professionnelle pour améliorer les capacités et les connaissances des acteurs ;
- Durabilité environnementale : impact positif ou neutre sur l'environnement par la mise en œuvre des mesures de préservation des ressources naturelles et de réduction des effets des activités productives.

L'inclusivité devra être appuyée par la création et l'opérationnalisation d'une plateforme de dialogue public-privé. Cette plateforme impliquera les différents métiers de la pêche et de l'aquaculture afin d'assurer une meilleure approche bottom-up des propositions d'amélioration des activités productives et de leur environnement règlementaire et institutionnel.

L'objectif général est de soutenir la croissance économique, la compétitivité et l'emploi, dont celui des femmes et des jeunes, par le développement durable de la pêche et de l'aquaculture. On suivra une approche de partenariat public/ privé avec le soutien des différents projets de développement porté par des partenaires techniques et financiers

Le premier objectif spécifique « Assurer et promouvoir une production durable de la pêche et de l'aquaculture et suivre leurs performances » vise à soutenir l'environnement institutionnel et réglementaire, et la fourniture des services publics en matière de durabilité et d'inclusion des acteurs (différents métiers de la pêche et de l'aquaculture, transformation, commercialisation, etc.), tout en mettant l'accent sur la préservation des ressources naturelles et le développement de l'aquaculture.

Le deuxième objectif spécifique : « Améliorer la qualité et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture » permettra de soutenir des systèmes de production durables et compétitifs contribuant à la création d'emploi et de valeur ajoutée, en améliorant la qualité des produits et leur commercialisation à l'échelle internationale et nationale.

Enfin, le troisième objectif « Améliorer les conditions des systèmes de productions durables de la pêche et de l'aquaculture » s'appuie sur les initiatives d'amélioration de l'infrastructure d'une part, et sur les compétences humaines en matière de connaissance, d'autre part. Cela passe par un soutien à la formation professionnelle, et d'en suivre les performances et les résultats, qui contribuent à une croissance inclusive et un meilleur renforcement des capacités des pêcheurs et surtout des femmes rurales.

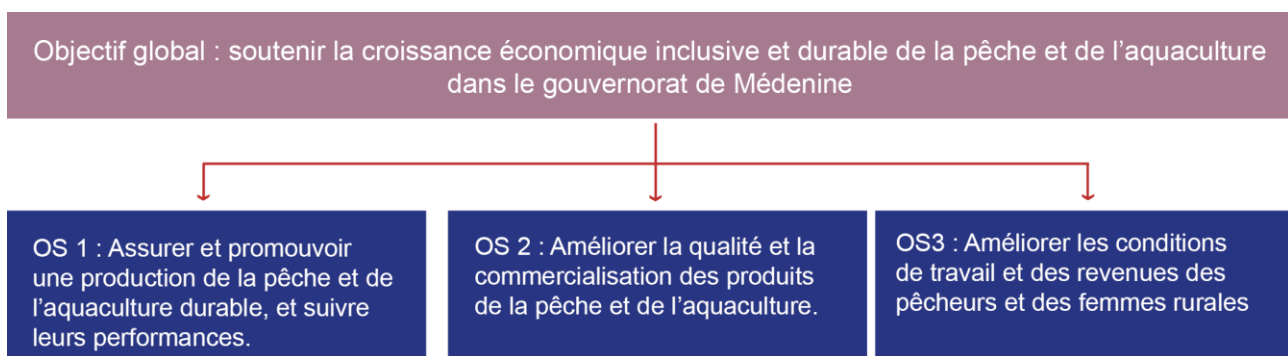


Figure 10 : Architecture du programme de soutien à la pêche et à l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine

4.7. Objectif spécifique 1 : assurer et promouvoir une production de la pêche et de l'aquaculture durables et inclusives, et suivre leurs performances

Cet objectif spécifique vise l'amélioration de la gouvernance de secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de favoriser une gestion durable des ressources halieutiques et une meilleure préservation, mais également la promotion de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine, auparavant considéré comme le berceau de l'aquaculture.

Les deux résultats qui découlent de cet objectif spécifique visent à :

- R1.1 pour réserver les ressources marines et côtières naturelles en s'assurant de la mise en œuvre des orientations nationale en la matière et de développer davantage les moyens et le dialogue entre les métiers de la pêche et de l'aquaculture ;
- R1.2 pour le développement et la promotion de l'aquaculture dans la région de Médenine.

R 1.1 : les ressources marines et côtières naturelles sont préservées

La méconnaissance de la fragilité des ressources et des risques de destruction du stock sont à l'origine de la négligence de certains opérateurs du respect des règles et pratiques en matière de protection de ce patrimoine, d'où l'importance de la mise en œuvre d'un plan national de préservation des ressources halieutiques. Ce résultat s'applique à la conformité des pêcheries aux mesures de gestion et de conservation durable des ressources halieutiques ainsi qu'à l'amélioration des capacités administratives et techniques des

autorités responsables de la gestion de la pêche et du contrôle des activités de pêche et de la lutte contre la pêche illécite Non déclarée et Non réglementée (INN), sont aussi nécessaires que la qualité des produits. La participation des pêcheurs artisans aux processus décisionnels, aux mesures de gestion applicables et aux données qui les concernent est de toute importance pour la gestion durable des stocks et la sauvegarde d'un secteur pourvoyeur d'emplois directs et indirects.

Nous visons essentiellement à soutenir les mesures de (SCS) suivi, contrôle et surveillance par le renforcement de capacités des services publics et programme en matière de contrôle de l'activité de pêche à travers l'amélioration :

- i) Du suivi à travers l'opérationnalisation du système SID ;
- ii) La planification du contrôle selon les engagements internationaux, régionaux et le plan national et l'équipement de l'autorité compétente des moyens de contrôle ;
- iii) Les mesures de préservation des ressources naturelles ;
- iv) De l'exploitation des données relatives aux contrôles pour la mesure de la performance.

Tableau 13 : Activités relatives à la préservation des ressources marines et côtières

Activités	Sous- activités	Organismes
Appui au système de contrôle et de surveillance et opérationnalisation du système d'information décisionnel au niveau du gouvernorat de Médenine	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements informatiques pour l'administration - Embarcation pour le contrôle en mer - Recrutement des agents garde-pêches - Formation sur le SID - Acquisition d'embarcation pour le contrôle en mer - Lancement et suivi pour une amélioration continue 	DGPA/ CRDA Médenine
Continuation de la mise en place des récifs artificielle	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les professionnels du secteur - Financement - Mis en place des récifs - Suivi des opérations 	DGPA/CRDA Médenine
Campagne de sensibilisation des pêcheurs sur la réglementation et les résultats de la recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des sessions d'informations dans un cadre de dialogue élargi avec les professionnels - Préparation des outils de communication - Mise en œuvre des ateliers d'information et de concertation - Consolidation et diffusion des informations 	DGPA/INSTM
Mise en place d'une plateforme de dialogue régionale profession-administration	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et formation des acteurs publics et privés aux avantages des plateformes de dialogues - Élaboration d'une charte de la plateforme - Manuel de procédures de la plateforme - Suivi et évaluation des ateliers de dialogue 	GIPP/ DGPA/ CRDA MEDENINE/ /URAP/ UTICA
Sensibilisation des acteurs sur les effets du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation auprès des acteurs de la pêche - Développement des outils de sensibilisation. 	APAL /DGPA/CRDA Médenine
Mis en place d'une aire marine protégée	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte bibliographique - Mise en place de la démarche de création d'une aire marine protégée côtière. 	APAL /DGPA/ INSTM/CRDA Médenine/ PNUD ET REC-SPA

4.7.1. Soutenir le système de contrôle et de surveillance et opérationnalisation du système d'information décisionnel du secteur de pêche et de l'aquaculture du gouvernorat de Médenine :

Organismes proposés : DGPA/CRDA Médenine

Budget : 250 000 dinars

Durée : 2 ans

L'un des principaux axes stratégiques du plan quinquennal 2016-2020 porte sur le développement des ressources naturelles, l'assurance de leur durabilité et la réduction des effets du changement climatique. Sur cet axe, la stratégie de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2026, repose sur plusieurs piliers dont l'un porte sur la protection et la rationalisation de l'exploitation des ressources

halieutiques. Ce pilier a été valorisé au niveau du programme annuel de performance du MARHP (Programme 2) par l'extension des surfaces aménagées dans les eaux peu profondes avec des récifs artificiels pour en écarter le chalutage, le suivi du nombre de bateaux de pêche dorénavant contrôlés par les gardes de pêche et la mise en place du système VMS sur les embarcations supérieures à 15 m.

Sur le plan juridique, le texte principal régissant le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie est la loi 94-13 du 31 janvier 1994 relative à l'exercice de la pêche. Elle a pour objet « d'organiser l'effort de pêche dans les différentes zones de pêche, de rationaliser l'exploitation des espèces aquatiques, de les protéger et de préserver leur milieu de vie ». La loi traite aussi les constats d'infraction de pêche et les poursuites à engager. (Titre IV).

En dépit des efforts déployés par l'État tunisien pour combattre la pêche Illicite, Non déclarée et Non règlementée (INN), la situation s'est aggravée, en particulier depuis la révolution de 2011. Dans ce domaine, un plan de lutte contre la pêche illégale a été mis en place impliquant tous les départements concernés relevant des ministères de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, de la Défense nationale, de l'Intérieur, des Finances et du Transport. Ce plan est basé sur les axes suivants :

- Le renforcement du contrôle sur tous les maillons de la chaîne de valeur ;
- La mise en œuvre du système de surveillance des navires de pêche par satellites (VMS) ;
- La protection et le repeuplement des zones sensibles par l'immersion de récifs artificiels ;
- Le développement d'un Système d'Information Décisionnel (SID) qui permet d'intégrer et d'analyser toutes les données utiles à la gestion des pêches.

Il est à noter que la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPAq) a déjà entamé l'étude et le développement de la mise en place d'un (SID) dont l'une des composantes est l'organisation des inspections de pêche et le suivi des infractions. Le SID permet de suivre les indicateurs relatifs aux pêches désagrégées par pêcherie et par espace spatiotemporel lorsque les pêches sont limitées soit à des zones soit à des périodes (date d'ouverture et de fermeture)

Il est également souhaitable de prévoir trois autres axes : 1) Recrutement d'agents garde-pêches, 2) formation des agents et 3) équipements d'embarcation pour le contrôle en mer.

4.7.2. Poursuivre la mise en place des récifs artificielle

Organismes proposés : DGPA /CRDA Médenine

Budget : 400 000 dinars

Durée : 3 ans (2021-2023)

La stratégie adoptée pour le secteur de la pêche en Tunisie intègre les récifs artificiels comme étant des outils de protection et de repeuplement des écosystèmes marins de la région du golfe de Gabès. En effet, une action importante d'implantation des récifs artificiels a été entreprise depuis quelques années et se trouve actuellement renforcée. Le projet de la création de récifs artificiels dans le golfe de Gabès a démarré en 2004, et mis en œuvre par des pêcheurs artisans de Kerkennah. Cette action a été appuyée par l'autorité régionale dans le cadre de la coopération tuniso-japonaise (2005-2010)⁵.

Cette stratégie a été étendue jusqu'à 2021 sur le budget national alloué par le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche et qui se décline au niveau du programme annuel de performance (programme 2 : relatif à la pêche et l'aquaculture). Au cours de l'année 2016 la fabrication et l'immersion de récifs artificiels (de grande taille) ont été mises en œuvre au large des côtes de Houmt Souk à Djerba sur une superficie de 10,086 km². Lors de ce programme, il a été constaté des résultats positifs en matière de lutte contre la pêche illicite dans les zones protégées par les récifs artificiels et d'amélioration de la diversité biologique, avec le retour de certaines espèces, qui avaient quasiment disparu de ces zones⁶.

Cette mesure de préservation des ressources prévoit l'atteinte de 1640 km² d'ici 2021. Les sous-activités proposées sont comme suit :

- Concertation avec les professionnels du secteur

⁵ FAO, 2018 - - Implémentation de l'approche écosystémique pour l'aménagement de la pêcherie de la lagune de El Bibane

⁶ MARHP, 2018 - Projet annuel de performance du ministère de l'Agriculture des Ressources hydrauliques et de la Pêche pour l'année 2019.

- Financement
- Mis en place des récifs
- Suivi des opérations

4.7.3. Campagne de sensibilisation des pêcheurs sur la réglementation et les résultats de la recherche scientifique

Organismes proposés : DGPA/ INSTM

Budget : 50 000 dinars

Durée : 1 année

Le rôle de la recherche scientifique est primordial dans le développement de tous les secteurs, en particulier celui de la pêche. L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) est doté d'un Laboratoire des Sciences Halieutiques (LSH) qui implique un effectif de plus de 50 personnes (chercheurs, ingénieurs et techniciens) et dont le rôle principal est d'exécuter des Programmes de recherche dans le domaine des Ressources halieutiques en Tunisie. Les résultats obtenus de ce laboratoire contribuent largement à la prise de décisions au niveau du MARHP pour mieux gérer et protéger les ressources.

À titre indicatif, l'évaluation des stocks des espèces benthiques a montré qu'ils sont largement surexploités et les experts de l'INSTM ont suggéré la réduction de l'effort de pêche, particulièrement dans la région du golfe de Gabès. Cette recommandation s'est entre autres traduite par l'instauration du repos biologique (fermeture de la région du golfe de Gabès pour les chalutiers durant une période de 3 mois (juillet, août et septembre) depuis 2009.

En outre, ces résultats ont montré que les eaux tunisiennes abritent un important potentiel exploitable de petits pélagiques, oscillant entre 100 000 et 130 000 tonnes de poissons. Les travaux réalisés par le laboratoire ainsi que ces recommandations ont contribué au lancement d'un plan national de développement du secteur par de nouvelles licences de pêche dans toutes les régions. Depuis les captures de ces espèces ont presque doublé.

D'une manière générale, les résultats de la recherche contribuent à de nombreuses prises de décisions dans le secteur de la pêche et l'avis des experts est pris en considération à de nombreuses occasions : campagnes de pêche, coquillages, corail, repos biologique, Chrafis, nouvelles espèces exploitées comme les holothuries et les algues, crabe bleu, pêche artisanale, pêche récréative, etc.

À cet effet, la sensibilisation des pêcheurs aux différentes réglementations ainsi que des efforts de recherche paraît primordiale. Nous proposons donc la mise en place d'une campagne de sensibilisation des pêcheurs grâce à un dialogue sur la valorisation des résultats de la recherche, mais également, sur l'ensemble des mesures réglementaires effectives dans les différents métiers de la pêche et de l'aquaculture.

Le processus de concertation devra aboutir à :

- Des suggestions sur la mise en œuvre de certains aspects réglementaires ;
- Une prise de conscience quant à la valeur ajoutée de la recherche scientifique et une meilleure collaboration entre la profession et la recherche ;
- Des propositions d'amélioration de la gestion des pêcheries et des recommandations de la part des professionnels ;
- Développement de support de vulgarisation sur la réglementation de la pêche.

4.7.4. Mise en place d'une plateforme de dialogue régionale profession-administration

Organismes proposés : GIPP/ DGPA/ CRDA MEDENINE/ URAP/UTICA

Budget : 20 000 dinars par an

Durée : 5 ans

Cette plateforme permettra d'organiser le suivi et le monitoring des performances du secteur grâce à une revue sectorielle régionale conjointe. La revue des performances sectorielles pourrait être à l'initiative de l'administration ou d'un organisme d'appui parapublic qui rassemble différentes parties prenantes pertinentes du secteur (État, profession). Le gouvernorat de Médenine pourrait devenir un pilote en matière de dialogue dans le secteur de la pêche, tout en facilitant les relations entre les parties prenantes d'une même activité :

- Les pêcheurs et regroupements professionnels
- Les mandataires
- Les mareyeurs
- Les usines de congélation
- Les conserveries

Elle facilitera les échanges entre les diverses professions ainsi qu'entre les professions et l'administration. De la même manière que pour les groupes de métier, il est important qu'un climat de confiance soit instauré et que chaque acteur comprenne que le but de ces échanges est de défendre l'interprofession du gouvernorat. Ces réunions interprofessionnelles seraient organisées tous les ans et ponctuellement pour résoudre un problème qui concerne l'ensemble de la profession.

Dans cette perspective, le Groupement interprofessionnel des produits de la pêche (GIPP) qui devra être porteur de ce projet. En effet, le GIPP a pour mission de notamment faciliter la concertation entre les professionnels et l'administration pour fixer les objectifs des différentes CdV. Il est possible de créer une dénomination « Médenine CdV Pêche » qui représente ce cadre de concertation et de réfléchir à des actions à mener dans le but de développer la CdV telles que des campagnes de promotion des produits locaux.

4.7.5. Sensibiliser des acteurs sur les effets du changement climatique (APAL)

Organismes proposés : APAL /DGPA/CRDA Médenine

Budget : 30 000 dinars

Durée : 1 année

La réalité du changement climatique est devenue sans équivoque. De nombreux impacts négatifs sur l'environnement et ses ressources naturelles ont été enregistrés et sont à l'origine d'impacts néfastes sur les conditions socioéconomiques. Le projet Résilience côtière (2015-2020 de l'APAL réalisé en partenariat avec le PNUD vise à promouvoir des stratégies d'adaptation des technologies et des options de financements innovantes qui permettraient de réduire l'impact induit par le changement climatique sur les populations et sur les principaux secteurs socioéconomiques des zones côtières les plus vulnérables de la Tunisie. Les zones pilotes du projet sont : la côte Nord-Ouest du Golfe de Tunis (Sidi Ali El Mekki) et la zone Est de Djerba gouvernorat de Médenine). Ce projet intègre la mise en œuvre et la diffusion des mesures innovantes pour la réduction des risques climatiques dans ces deux zones pilotes. L'autre aspect sur lequel il faudrait doubler les efforts concerne la conscientisation des acteurs sectoriels et de la population sur les défis et les risques majeurs de liés à la dégradation du littoral. Aussi, une vulgarisation et un partage des bonnes pratiques en matière d'actions d'adaptation du littoral au changement climatique sont indispensables pour avancer rapidement en direction d'une gestion intégrée et durable des zones côtières.

Nous retenons dans ce plan d'action la composante de sensibilisation des acteurs sur les effets du changement climatique : 1) Actions de formations auprès des acteurs de la pêche et 2) Développement des outils de sensibilisation.

4.7.6. Créer une aire marine protégée

Organismes proposés : APAL /DGPA/ INSTM/CRDA Médenine/ PNUD ET REC-SPA

Budget : À définir

Durée : À définir

La création d'aires protégées marines et côtières constitue un axe important pour la préservation des ressources halieutiques en Tunisie. L'APAL a été chargée depuis le 3 janvier 2000, par le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire tunisien, de la création des aires marines et côtières protégées (AMCP). Les initiatives menées par l'APAL ont commencé au début des années 2000, tout d'abord au travers du projet MedWetCoast qui a permis de renforcer l'expertise de l'APAL et de ses partenaires en matière de gestion d'Aires Protégées mais également de marquer un parti pris dirigé vers l'opérationnalité et le pragmatisme ainsi que vers la durabilité. Cet ambitieux programme visait la gestion de sites côtiers et insulaires (lagunes du Cap Bon oriental, le massif d'El Haouaria, la forêt de Dar Chichou et la zone de Oued Laabid ainsi que l'archipel de Zembra. Cette démarche a créé une dynamique conservatoire au sein de cette institution dynamique qui se poursuit encore de nos jours au-delà de l'horizon du projet MedWetCoast sur ces sites, mais également et au travers d'autres projets sur les sites de la Galite, de Zembra et de Cap Negro-Cap Serrat.

Des activités régulières sont menées sur ces sites et plus particulièrement sur l'archipel de la Galite et concernent plusieurs items (suivi, sensibilisation, aménagements, actions de restauration-réhabilitation), toutefois le déficit qui caractérise les ressources humaines en matière d'effectifs pénalise les performances de ces sites et principalement la police de la nature, essentielle pour assurer leur protection. Ainsi, un programme national de création d'aires marines et côtières protégées (AMCP) en Tunisie a été initié en 2010. Ce programme vise à valoriser à partir des zones sensibles un réseau de sites protégés tout le long des côtes tunisiennes. Ces sites protégés doivent prendre en compte les milieux insulaires et marins.

En ce qui concerne la gestion des sites, la première phase du programme a concerné essentiellement comme projets pilotes l'archipel de la Galite. Une seconde phase doit s'appliquer à 5 autres sites : le littoral allant de Cap Negro à Cap Serrat, l'archipel de Zembra et Zembretta, les îles Kuriat, la partie Nord-Est des îles de Kerkennah, les îlots des Kneïss. Selon cinq autres sites qui font l'objet d'une attention particulière de l'APAL à travers différents projets, mérite de figurer sur une future liste AMCP, les habitats, écosystèmes et problématiques écologiques comme humaines dont ils relèvent étant très représentatifs : Tabarka (gouvernorat de Jendouba), Sidi Ali El Mekki (gouvernorat de Bizerte), Flèches de Djerba, Lagune de Boughrara, lagune d'El Bibane (gouvernorat de Médenine).

Enfin, une attention particulière devra être portée aux zones mentionnées dans le gouvernorat vers la mise en place d'une aire marine protégée côtière (AMPC) dans une logique de continuité du programme de mise en place des aires marines protégées côtières.

R1.2 : l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine a bénéficié d'un appui de développement et de promotion

La région de Médenine compte 6 projets d'aquaculture, dont un ayant obtenu l'accord définitif, mais non encore entré en production et 2 autres projets en arrêt en 2018.

Tableau 14 : Production de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine en 2018⁷

Société	Production en tonnes (loup et dorade)
SEPAT	95
SAT	Écloserie
AQUAMAYER	Arrêt de la production
TUNIPECHE	Arrêt de la production
SPM	--
Ezzeddine Ben Salem	Accord définitif en 2009, mais inactif

Bien qu'historiquement, le gouvernorat de Médenine été le berceau de l'aquaculture tunisienne, cette activité est en déclin aujourd'hui à cause de :

- La faible profondeur des eaux de la région ;
- Risques de pollution.

Mais la région n'a pas fait l'objet d'une étude sur les opportunités d'investissement dans le secteur de l'aquaculture selon les nouvelles technologies. Toutefois, l'aquaculture pourrait contribuer d'une manière significative à la production de la région comme c'est le cas actuellement de certains gouvernorats du centre.

Ce résultat se fixe comme objectifs :

- Disposer d'un appui institutionnel adéquat pour la CdV aquaculture en mettant en place une antenne du centre technique de l'aquaculture et faciliter le montage de projet par la mobilisation de l'office de développement du sud pour la mise en place un guichet unique pour l'aquaculture ;
- La dynamisation des investissements dans la CdV aquaculture à travers l'étude des sites potentiels favorable aux activités de l'aquaculture ;
- Encourager les innovations via la proposition d'un projet spécifique à la spongiculture qui s'étend à l'appui à la commercialisation et l'intégration du volet transformation au sein de la chaîne de valeur.

⁷ DRP Zarzis, 2018 – Rapport d'activité annuel de la pêche et de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine

Tableau 15 : Activités relatives au développement et la promotion de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine

Activités	Sous- activités	Organismes
Installation d'une antenne du centre technique de l'aquaculture dans le Sud-Est	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de cadre supérieur - Installation de l'antenne du CTAQ 	CTAQ
Projet pilote d'aquaponie	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité du projet pilote - Dimensionnement du projet - Mis en place et formation des agriculteurs (gouvernorat de Médenine) - Accompagnement pour le montage de projet 	CTAQ/ INSTM/ CRDA Médenine
Guichet unique ODS pour les projets d'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un manuel de procédures pour la mise en relation des différents intervenants dans la CdV aquaculture - Support d'information pour la promotion de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine - Accompagnement des promoteurs dans le montage d'unité d'aquaculture 	ODS/ CRDA Médenine /APIA/DGPA/ANP E
Projet d'appui à la chaîne de valeur des éponges	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure gestion de la pêche aux éponges et développement de la spongiculture. - Amélioration des conditions socioéconomiques des pêcheurs d'éponges à travers un meilleur accès aux marchés. 	CTAQ/ GIPP/DGPA/CRD A Médenine/ CEPEX/ Task force chaîne de valeur
Étude d'identification des zones potentielles d'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des termes de référence de l'étude en commun accord avec la profession - Lancement de l'appel d'offres - Sélection du cabinet de conseil et d'assistance technique - Lancement de l'étude 	DGPA /CTAQ/ ANPE/ CRDA Médenine

4.7.7. Installer une antenne du centre technique de l'aquaculture dans le Sud-Est

Organismes proposés : CTAQ

Budget : 60 000 dinars par an

Le Centre Technique de l'Aquaculture est un établissement d'intérêt économique public, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche. Le centre forme la liaison entre la recherche scientifique et la profession dans le domaine de l'aquaculture.

Les missions du centre technique de l'aquaculture :

- Assurer l'adaptation des résultats de la recherche avec les conditions réelles des exploitations selon les demandes et les besoins des producteurs et de leurs structures et organisations professionnelles ;
- Réaliser les programmes relatifs à la mise en exécution des résultats des recherches et œuvrer pour leur adaptation aux spécificités régionales des différentes zones ;
- Assurer les actions de vulgarisation permettant le transfert rapide et efficace du progrès technique dans ce domaine ;
- Organiser la diffusion des techniques de production les plus efficaces en collaboration avec les différents organismes exerçant dans le domaine des recherches et constituer une banque de données en vue d'assurer une exploitation rationnelle des données et connaissances techniques enregistrées ;
- Œuvrer pour l'appui du développement agricole par la formation, le recyclage et le perfectionnement des vulgarisateurs de terrain, des exploitants, des formateurs et enseignants ;
- Assurer l'encadrement technique et économique des producteurs, afin de les aider à résoudre les problèmes ;
- Développer des échanges avec les organismes similaires ou de mêmes intérêts nationaux ou étrangers ainsi qu'avec les organisations internationales ;

- Entreprendre des études et réunir la documentation scientifique et technique se rapportant au secteur pour les diffuser auprès des utilisateurs ;
- Participer à la réalisation de toutes autres missions susceptibles d'intéresser directement ou indirectement le développement du secteur.

Dans l'objectif de renforcer le tissu institutionnel, mais également, pour fournir une assistance technique de reprise à la reprise de l'activité d'aquaculture (aussi bien marine que continentale) les participants à l'atelier de planification ont suggéré la création d'une antenne du Centre Technique de l'Aquaculture à Médenine.

4.7.8. Lancer un projet pilote d'aquaponie

Organismes proposés : CTAq/ INSTM/ CRDA Médenine

Durée : 2 années

Budget : 30 000 dinars

L'aquaponie est un système qui unit la culture de plante et l'élevage de poissons ; les plantes sont parfois cultivées sur des billes d'argile, pouvant être irriguées en circuit fermé par de l'eau provenant d'aquarium où sont élevés les poissons. Des bactéries aérobies issues du substrat transforment l'ammoniaque contenue dans les urines et déjections des poissons en nutriments, directement assimilable par la végétation. L'eau purifiée retourne ensuite dans l'aquarium. Cette technique de production permet d'augmenter le rendement et la durabilité des projets d'élevage des poissons en eaux douces et de valoriser les déchets des poissons qui sont utilisés pour l'alimentation des plantes, en plus de la fourniture de légumes sains non traités par des antibiotiques ou médicaments pouvant provoquer la mort des poissons s'ils sont utilisés dans ce type de cultures.

Comparée aux techniques traditionnelles de plantation, la culture aquaponique est considérée comme un procédé agricole économique par excellence, permettant d'économiser les eaux d'irrigation. En effet, les plantes sont arrosées par l'eau de l'élevage des poissons dans un circuit fermé, surtout au vu de la rareté des eaux en Tunisie en générale et dans le sud en particulier.

La proposition du focus group de l'atelier stratégique s'articule autour de la mise en place d'un projet pilote de démonstration de l'aquaponie, cette activité pourrait aussi être associée au lancement de l'antenne du centre technique de l'aquaculture.

Les sous-activités qui peuvent être associées :

- Étude de faisabilité du projet pilote ;
- Dimensionnement du projet ;
- Mis en place et formation des agriculteurs (gouvernorat de Médenine) ;
- Accompagnement pour le montage de projet.

4.7.9. Mettre en place un guichet unique pour les projets d'aquaculture au sein de l'ODS

Organismes proposés : ODS/ CRDA Médenine /DGPA/ANPE

Durée : 2 années

Budget : 50 000 dinars par an

Selon les membres du focus group, lors de l'atelier de travail sur la planification stratégique de la pêche et de l'aquaculture, nous avons soulevé la lenteur de montage des projets d'aquaculture qui est essentiellement due à des procédures administratives assez complexes. En effet, en ce qui concerne les institutions, le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche est compétent en matière d'aquaculture. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et du Développement durable est également compétent en aquaculture, principalement au travers de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) placée sous la tutelle du Ministère. En effet, de manière générale, le ministère de l'Environnement et du Développement durable est tenu de proposer la politique générale de l'État dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sauvegarde de la nature, de la promotion de la qualité de la vie et concrétiser les impératifs de la durabilité du développement dans les politiques générales et sectorielles de l'État et de veiller à son exécution; d'améliorer la situation environnementale et le cadre de vie, de prévenir, réduire ou éliminer les risques qui menacent l'homme, l'environnement et les ressources naturelles; de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et prendre des précautions contre les risques et pour faire face aux problèmes

environnementaux éventuels ou prévisibles sans attendre leur avènement. La proposition du groupe est d'intégrer l'aquaculture au sein du guichet unique de l'office de développement du Sud.

Plusieurs activités pourront être proposées :

- Conception d'un manuel de procédures pour la mise en relation des différents intervenants dans la CdV aquaculture ;
- Support d'information pour la promotion de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine ;
- Accompagnement des promoteurs dans le montage d'unité d'aquaculture.

4.7.10. Lancer un projet d'appui à la chaîne de valeur des éponges

Organismes proposés : CTAq/ GIPP/DGPA/CRDA Médenine/ CEPEX/ Task force chaîne de valeur

Budget : 200 000 dinars

Durée : 2 ans

La pêche à l'éponge est connue comme l'une des méthodes de pêche traditionnelle dans le Sud tunisien. Elle se distingue par sa grande valeur à des fins décoratives parmi les résidents, mais aussi industrielles. Le Sud tunisien offre des fonds propices à la récolte des éponges aux fins commerciales. Le gros de la pêche provient au large de Zarzis, de Djerba et des îles Kerkenah. Les revenus des pêcheurs d'éponges sont actuellement à un niveau bas, lors de la mission de terrain, la production de 18 t en 2017 vendues à 250 DTN le kilo est tombée à 1 t en 2018 vendue à 500 DTN aux deux sociétés spécialistes qui vendent en Grèce. Le GIPP a tenté d'amener des échantillons dans les foires (contact avec des acheteurs de Grèce, France, Italie, Amérique) et de voir s'il est possible de faire un blanchiment plutôt que de vendre le produit brut.

Ainsi, un projet de développement devra être axé sur 2 éléments principaux :

- 1) Une meilleure gestion de la pêche aux éponges et développement de la spongiculture :
 - Le volet production, notamment, en développant une activité de culture des éponges (assistance technique, renforcement de capacité, etc.)
 - Une meilleure valorisation vers l'intégration du blanchiment des éponges
- 2) Amélioration des conditions socioéconomiques des pêcheurs d'éponges à travers un meilleur accès aux marchés, notamment via un appui d'accès aux marchés (prospection commerciale et promotion du produit lors des manifestations nationales et internationales).

Le projet PDE3 de la banque mondiale et mise en œuvre par la CEPEX pourrait s'intéresser à cette chaîne de valeur comme une proposition du sous-groupe thématique pour le montage d'une initiative de renforcement de la compétitivité.

L'approche IRC (initiative de renforcement de la compétitivité) s'articule autour du dialogue public- privé pour l'adoption d'un plan d'investissement public et privé et la conduite de changement d'une chaîne de valeur en vue d'atteindre son optimum d'exploitation et de commercialisation.

Ce projet pourra être concrétisé par implication des différents acteurs institutionnels intervenant dans la CdV aquaculture (centre technique de l'aquaculture et le groupement interprofessionnels des produits de la pêche, CEPEX, mais aussi privé (les pêcheurs, GDP, etc.).

4.7.11. Étude d'identification des zones potentielles d'aquaculture :

Organismes proposés : DGPA /CTAq/ ANPE/ CRDA Médenine

Budget : 400 000 dinars

Durée : 3 ans

La capacité totale de la région de Médenine en aquaculture est en déclin en termes de poids de la pêche en comparaison avec les autres régions à l'échelle nationale. Ce phénomène s'explique selon les acteurs par :

- Faible profondeur des eaux de la région
- Risques de pollution
- Historiques de premiers projets

La région de Médenine n'a pas fait l'objet d'une véritable étude sur les opportunités d'investissement dans la CdV aquaculture même si celle-ci pourrait contribuer d'une manière significative à la production de la région

comme c'est actuellement le cas pour la région du sahel. Cette étude pourrait reposer sur l'élaboration d'une cartographie des sites pouvant accueillir des projets de pisciculture. Elle devra également se focaliser sur l'aquaculture d'eau douce dans des bassins probablement en intégration avec le volet agricole.

4.8. Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Cet objectif spécifique vise l'amélioration de la qualité et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. En effet, la qualité et la commercialisation constituent deux éléments directement liés (ils sont indissociables).

Les deux résultats qui découlent de cet objectif spécifique visent à :

- R 2.1 pour promouvoir et appuyer qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture : aussi bien la qualité générique que la labellisation (qualité spécifique) des produits de la pêche et de l'aquaculture
- R 2.2 pour développer et promouvoir l'aquaculture dans la région de Médenine : vers une reprise de l'activité de l'aquaculture et l'impulsion de l'investissement à travers des projets pilotes et l'appui institutionnel pour la facilitation des montages de projets

R 2.1 : la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture est améliorée

La qualité des produits de la pêche constitue un axe important dans l'amélioration de la commercialisation (accès aux marchés) des produits à l'échelle nationale et internationale). Le terme qualité est aussi bien utilisé à 2 niveaux :

- La qualité générique des produits : à minima de respect de la réglementation en vigueur et l'aboutissement à une qualité EXTRA de fraîcheur des produits
- La qualité spécifique qui se traduit par l'adoption de label de qualité.

Toutefois, le produit en lui-même n'est pas seulement la cible de cette approche d'amélioration ceci touche également la mise à niveau des halles à marée au niveau des ports de pêche qui relève d'une importance capitale pour la modernisation du secteur, la traçabilité des produits et l'amélioration des conditions sanitaires. Les conditions de sécurité des hommes et des bateaux sont des préoccupations importantes soulevées par les acteurs.

Tableau 16 : Activités relatives à la promotion et l'appui à la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture

Activités	Sous- activités	Organismes
Mise à niveau marchés de Houmet Souk/ Ajim/ Boughrara/ Keff.	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de manuel HACCP - Aménagement nécessaire pour le respect de la réglementation en vigueur - Mise en œuvre du manuel HACCP 	APIP/ DGSV/ CRDA Médenine
Réalisation des analyses du milieu de collecte de la palourde et reprise de l'activité.	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue avec les GDP - Fournir les produits - Financement des analyses - Réalisation des analyses 	CRDA Médenine/ DGSV/ GDP
Réaliser un état des lieux des installations en froid existantes dans le secteur pêche sur le gouvernorat.	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des termes de référence - Lancement de l'appel d'offres - Sélection du cabinet de conseil et d'assistance technique - Lancement de l'étude et approbation du plan d'investissement pour l'amélioration de l'infrastructure de stockage et de production de la glace 	APIP /CRDA Médenine/CSFE Djerba
Appui à l'écolabellisation des pêcheries dans le gouvernorat de Médenine.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des potentialités de labellisation des pêcheries - Formation des intervenants sur l'écolabellisation - Sélection d'un label qui pourra améliorer l'accès aux marchés - Certification des produits - Promotion des produits à l'échelle internationale (produit de niche) 	GIPP/DGPA/APA L/INSTM/GDP/ CRDA Médenine
Mise à niveau des barques côtières.	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les pêcheurs à travers des glacières isothermes - Soutenir la recherche de financement 	GIPP/ DGPA /DGSV/ CRDA Médenine
Appuyer les GDP dans l'acquisition de fabrique de glace et matériel de manutention des produits de la pêche.	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité technico-économique. - Identification des fournisseurs. - Acquisition et installation des équipements. 	GDP/CRDA Médenine /GIPP
Dynamiser le food quality label Tunisia conserve de sardine.	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du cahier des charges - Promotion du food quality label à l'échelle internationale - Accompagner les entreprises dans la démarche de certification - Étude de marché spécifique 	GIPP/ INNORPI/ UTICA/CRDA Médenine

4.8.1. Mise à niveau marchés de Houmet souk/ Ajim/ Boughrara/ Keff

Organismes proposés : APIP/ DGSV/ CRDA Médenine

Budget : 600 000 dinars

Durée : 1 année (2021)

Les travaux menés par le ministère de l'Agriculture se poursuivent au niveau des marchés de gros au niveau des ports de Sousse, de Mahdia et de Gabès. Ceux-ci visent à obtenir cette certification, qui garantit la sécurité du produit, sachant que les marchés de gros des produits de la pêche de Bizerte, de Kélibia, de Teboulba, de Sfax et de Zarzis ont, déjà, obtenu l'agrément sanitaire en 2019. Ces efforts devront se poursuivre avec les acteurs rencontrés en vue de mettre à niveau d'autres marchés de Houmet Souk, d'Ajim, de Boughrara et d'El Keff.

Ces aspects incluent essentiellement les éléments suivants :

- Adoption de manuel HACCP ;
- Aménagement nécessaire pour le respect de la réglementation en vigueur ;
- Mise en œuvre du manuel HACCP.

4.8.2. Effectuer des analyses du milieu de collecte de la palourde et reprise de l'activité

Organismes proposés : CRDA Médenine/ DGSV/ GDP

Budget : 50 000s dinars par an

Durée : annuelle

Cette activité existait dans 3 gouvernorats : Sfax, Gabès et Médenine. Les usines de purification des palourdes sont presque toutes à Sfax. (4 zones de collectes ont été mises en place, M1 : de la limite nord du gouvernorat à Jorof, M2 : Zone de Bougrara, M3 : Zone de Djerba et M4 : Zone de Zarzis). Les campagnes de pêche duraient du 15 octobre au 14 mai avec une taille règlementaire de 35 mm. Il semble ainsi que la zone M4 ait été surexploitée. Environ 1660 femmes ramassaient les palourdes ; c'était un « métier alternatif » avec la production d'olives ou de céréales.

La pêche n'est plus autorisée aujourd'hui à cause des lacunes au niveau des prélèvements. En effet, la qualité du milieu était au niveau B, car des analyses par échantillonnage devaient être régulièrement réalisées. Les analyses de microbiologie et de phytoplancton étaient réalisées à Tunis et celle des biotoxines en Italie. D'où des délais importants entre les échantillonnages et les résultats. Il semble qu'il y ait eu une augmentation des coûts des analyses qui ont entraîné une irrégularité des échantillonnages, jusqu'à ce que la DGSV (Direction Générale des Services Vétérinaires) ferme la pêche et classe la zone au niveau C.

La pêche à la palourde a été arrêtée depuis quelques années en raison d'un problème d'échantillonnage insuffisant, et ce malgré l'importance de cette activité pour les femmes rurales, principales « pêcheuses à pied ». Toutefois il semble qu'une activité de pêche existe actuellement en masquant le lieu de pêche.

Cet axe est le plus important en termes d'emploi puisque ce sont plusieurs dizaines de femmes qui seront concernées. Il s'agira de travailler en collaboration avec le projet GEMAISA2 qui a le même objectif. La première action doit se situer en faveur du GDP El Grine qui possède le centre de purification des palourdes qui n'a jamais fonctionné. Il est important que l'INSTM (Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer) et les services vétérinaires s'associent à la réalisation de ces mesures pour relancer cette activité. Les actions suivantes seraient mises en œuvre en collaboration avec les autres GDP concernés par la pêche des palourdes.

À minima cette activité devra intégrer les éléments suivants :

- Dialogue avec les GDP
- Fournir les produits
- Financement des analyses
- Réalisation des analyses

4.8.3. Réaliser un état des lieux des installations frigorifiques existantes dans le secteur pêche sur le gouvernorat

Organismes proposés : APIP /CRDA Médenine

Budget : 100 000 dinars

Durée : 2 ans (2021-2022)

Les ports du gouvernorat sont bien dotés en installations en froid, qu'il s'agisse de machines à glace ou de chambres froides. Cependant, elles sont parfois vétustes, souvent en panne, voire obsolètes. Des demandes de subventionnement de machines à glace et chambres froides ont été effectuées des GDP (Groupement de Développement de la Pêche) et par la SMSA (Société Mutuelle de Services Agricoles). Afin de faire un état des lieux des installations frigorifiques et des besoins en nouvelles installations, il est proposé de mener une mission de diagnostic au niveau des ports, de recenser et d'analyser les demandes formulées par un certain nombre de GDP concernant des machines à glace.

Ce travail sera mené par une équipe de deux experts, un spécialiste des installations de froid et un halieute, dans le cadre d'une mission d'une dizaine de jours avec visite des installations sur place et des entretiens avec les GDP demandeurs d'installations en froid. Cette mission permettra de définir si les installations existantes, notamment celles en panne, doivent être réparées ou si un investissement de renouvellement serait plus adéquat. Les demandes de nouvelles installations seront analysées et une proposition d'investissements nouveaux sera élaborée. En outre, des formations obligatoires pour le personnel utilisant ces installations seront définies. (Voir axe de formation). À minima cette activité devra porter sur :

- Élaboration des termes de référence
- Lancement de l'appel d'offres
- Sélection du cabinet de conseil et d'assistance technique
- Lancement de l'étude et approbation du plan d'investissement pour l'amélioration de l'infrastructure de stockage et de production de la glace

4.8.4. Soutenir l'écolabellisation des pêcheries du gouvernorat

Organismes proposés : GIPP/ DGPA/ APAL/ INSTM/GDP/ CRDA Médenine

Budget : 200 000 dinars

Durée : 2 ans

Un label offre la garantie que le produit qui le porte possède certaines caractéristiques relatives à sa production ou à sa composition. Il existe aujourd'hui de nombreux labels dans le secteur agro-alimentaire. Parmi eux, l'écolabel ou label écologique vise à promouvoir les produits qui ont un impact faible sur l'environnement.

Dans le domaine halieutique, on distingue les écolabels destinés aux poissons sauvages et ceux destinés aux poissons d'élevage. Un cadre internationalement reconnu a été établi par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) en 2005. Ce cadre comporte des directives qui encadrent les systèmes d'écocertification des pêcheries gérées de manière durable.

Sur la même thématique de labellisation environnementale, des labels privés ont été créés comme le MSC (Marine Stewardship Council) pour obtenir la certification MSC, chaque pêcherie doit démontrer qu'elle répond à 3 principes fondamentaux :

- L'état des stocks de poisson : l'effort de pêche doit être à un niveau compatible avec la durabilité de la ressource. Toute pêcherie certifiée doit assurer la pérennité de son activité et ne pas surexploiter la ressource.
- L'impact sur le milieu marin : les activités de pêche doivent permettre le maintien de la structure, de la productivité, de la fonction et de la diversité de l'écosystème dont la pêcherie dépend.
- Le système de gestion de la pêcherie : la pêcherie doit respecter tous les règlements et lois locales, nationales et internationales en vigueur. Elle doit aussi avoir un système en place qui permette de maintenir la durabilité de la pêcherie lorsque les conditions évoluent.

Le label artisanal, créé par le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche en 2013, concerne les bateaux de moins de 14 mètres qui « intègrent des critères liés à la lutte contre la surexploitation des poissons, à la sécurité des pêcheurs et à la fragilité du secteur de la pêche artisanale.

À cet effet, les pêcheries du gouvernorat de Médenine pourraient être intéressées par la mise en place de label écologique qui garantit la préservation de l'état de stock des pêcheries. Ces éléments pourront être formulés sous forme d'un projet de développement tout en mettant en avant un processus d'écolabellisation des pêcheries sélectionnées qui sera garant du développement et de la promotion des produits.

Le projet devra comporter les éléments suivants :

- Analyse des potentialités de labellisation des pêcheries
- Formation des intervenants sur l'écolabellisation
- Sélection d'un label qui pourra améliorer l'accès aux marchés
- Certification des produits
- Promotion des produits à l'échelle internationale (produit de niche)

4.8.5. Mettre à niveau des barques côtières

Organismes proposés : GIPP/ DGPA /DGSV/ CRDA Médenine

Budget : 500 000 dinars

Durée : 4 ans

Les petits pêcheurs s'adonnant à la pêche côtière ou pêche artisanale sont les principaux acteurs lésés par la pratique de la pêche illégale. Ils sont pris en tenaille entre la pêche artisanale illégale, d'un côté, et celle déguisée en pêche de loisir, ou même des pêcheurs s'adonnant à la pêche illégale (Kiss). Cette population a été affectée par la diminution des revenus et l'augmentation des charges d'exploitations avec une forte dépendance envers les mareyeurs.

La faiblesse des ressources financières des pêcheurs freine la mise à niveau des embarcations et l'amélioration des équipements relatifs à la mise en place de bonnes pratiques d'hygiène.

Dans ce contexte, nous proposons de :

- Appuyer les pêcheurs à travers des glaciers isothermes
- Soutenir la recherche de financement

4.8.6. Appuyer les GDP dans l'acquisition de fabrique de glace et matériel de manutention des produits de la pêche

Organismes proposés : GDP/CRDA Médenine /GIPP

Budget : 500 000 dinars

Durée : 1 année

Les GDP du gouvernorat de Médenine ont manifesté un intérêt pour la mise en place d'une unité de fabrique de glace et d'une unité de stockage frigorifique. En effet, la disponibilité de la glace lors de la période estivale se trouve largement en baisse ce qui affecte la qualité des produits de plus l'absence d'unité de stockage limite le pouvoir de négociation des GDP avec les mareyeurs vu leur besoin d'écoulement rapide du produit.

Cette activité devra intégrer :

- Étude de faisabilité technico-économique
- Identification des fournisseurs
- Acquisition et installation des équipements

4.8.7. Dynamiser le food quality label Tunisia pour la conserve de sardines

Organismes proposés : GIPP/ INNORPI/ UTICA/CRDA Médenine/DGIA

Budget : 200 000 dinars

Durée : 3 années

Le food quality label est un signe de qualité supérieure qui se base sur la qualité organoleptique des produits. L'arrêté du cahier des charges des conserves de sardines à l'huile d'olive extra vierge est apparu en 2014, cependant une seule entreprise (MANAR) a mis en place ce label.

Partant du gestionnaire le GIPP, cet organisme devra inspirer de projet similaire qui a pu promouvoir ce label pour un autre produit qui est la harissa (Projet d'accès aux marchés des produits agroalimentaires et de terroir mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONU/IDI))

Les activités principales qui peuvent être mises en place sont les suivantes :

- Création d'un consortium d'entreprise souhaitant adhérer au label
- Révision si nécessaire du cahier des charges
- Promotion du food quality label à l'échelle internationale
- Accompagner les entreprises dans la démarche de certification
- Étude de marché spécifique aux marchés de niches

R.2.2 : la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture est améliorée

Cet objectif spécifique se focalise sur l'efficacité et l'efficacé des circuits de commercialisation à travers le commerce de proximité (projet de motocyclette), mais également l'appui au pouvoir de négociation des pêcheurs (via la maîtrise du stockage des produits de la pêche) ainsi que le renforcement de la compétitivité de la CdV crabe bleu (initiative de renforcement de la compétitivité)

Tableau 17 : Activités relatives à la promotion de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Activités	Sous- activités	Organismes
La mise en place d'un projet d'équipements de motocycles avec caisses isothermes.	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un modèle de subvention annexé la commercialisation dans les régions intérieures (GIPP). - Concertation avec les professionnels. - Formation des jeunes sur les bonnes pratiques d'hygiène du transport des produits de la pêche. - Identification des fournisseurs. - Acquisition et octroi des équipements. 	GIPP/ CRDA Médénine
Développer la capacité de stockage en frais de la SMSA.	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité technico-économique. - Réaménagement de l'unité frigorifique. - Acquisition de nouveaux équipements frigorifiques. - Formation des ouvriers BPH. 	SMSA
Appui à l'opérationnalisation du centre de purification des palourdes.	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du plan d'aménagement. - Prise en considération des recommandations. - Réaménagement du centre. 	GDP Grine/ CRDA Médénine
Installation d'un bureau de CEPEX.	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'une note justificative du besoin de mise en place du bureau. - Identification d'une administration conjointe pour héberger l'antenne. - Installation et opérationnalisation 	CEPEX
Renforcement de la compétitivité de la chaîne de valeur du crabe bleu	<ul style="list-style-type: none"> - Appui direct aux pêcheurs à travers la distribution de nasse - Création des activités de confection des nasses - Étude sectorielle (analyse de l'offre et de la demande à l'échelle internationale) - Étude du cluster dans le gouvernorat de Médénine - Analyse stratégique - Succession de dialogue public et privé - Conception d'un plan d'investissement public et privé 	GIPP/ CRDA Médénine/ DGPA/ CEPEX
Étude sur les potentialités de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des termes de référence - Lancement de l'appel d'offres - Sélection du bureau de conseil et d'assistance technique - Lancement de l'étude 	GIPP/ DGPA/ CRDA Médénine/ APIA/ CEPEX

4.8.8. Concevoir un projet d'équipements de motocycles avec caisses isothermes

Organismes proposés : GIPP/ CRDA Médénine

Budget : 300 000 dinars

Durée : 3 ans

Dans le gouvernorat de Médénine, une partie des captures est collectée par des mobylettes avec des bacs à légumes sur leur porte-bagage, le gain acquis avec la glace sera de courte durée. Aussi nous proposons un projet qui permettra d'appuyer les commerçants de proximité dans glacières isothermes susceptibles de s'adapter à une remorque pouvant être tirée par les motocyclettes (en se basant sur l'expérience du GIPP). Cette démarche permettra de constituer une flottille de motos qui pourraient aussi assurer la distribution de poissons à l'intérieur du pays. Là aussi un plan de formation du même type que pour les GDP serait à mettre en place au préalable. Ce type de projet pourrait être conçu de la façon suivante :

- Conception d'un modèle de subvention annexé la commercialisation dans les régions intérieures (GIPP)
- Concertation avec les professionnels
- Formation des jeunes sur les bonnes pratiques d'hygiène du transport des produits de la pêche
- Identification des fournisseurs
- Acquisition et octroi des équipements

4.8.9. Développer la capacité de stockage en frais de la SMSA

Organismes proposés : SMSA

Budget : 400 000 dinars

Durée : 3 ans

Le gouvernorat dispose d'un aéroport international à Jerba. Il est donc possible d'exporter du poisson en frais vers l'Europe, dont le marché est demandeur. Pour cela, une aide au démarrage d'une entreprise, qui pourrait être la SMSA, à la construction d'un atelier de conditionnement du poisson noble dans des caisses polystyrènes. Cette méthode demande moins d'énergie que la congélation et permet une meilleure valorisation du produit. La formation des ouvriers traitant le produit restera un préalable.

La SMSA souhaitait investir dans la mise à niveau de l'unité frigorifique. Et probablement dans un tunnel de congélation. Cette idée est à approfondir pour avoir un meilleur dimensionnement de la capacité de stockage et du dimensionnement de l'unité selon un aménagement qui permet le respect des règles d'hygiène.

Ce projet devra être accompagné par :

- Étude de faisabilité technico-économique
- Réaménagement de l'unité frigorifique
- Acquisition de nouveaux équipements frigorifiques
- Formation des ouvriers sur les bonnes pratiques d'hygiène du stockage (BPH)

4.8.10. Appui à l'opérationnalisation du centre de purification des palourdes

Organismes proposés : GDP Grine/ CRDA Médenine

Budget : À définir

Durée : 1 année

Le GDA d'El Grine est équipé d'une camionnette et d'un centre de purification, grâce à un projet de développement. Malheureusement le centre n'a pas obtenu l'agrément sanitaire requis, faute de moyens de réaménagement pour pallier certains points de non-conformité. Nous proposons d'appuyer le centre de purification dans la perspective d'un agrément sanitaire, mais également, pour assurer un accompagnement adéquat à l'opérationnalisation de cette unité et la commercialisation des produits.

Ce projet devra être conçu en relation avec la reprise de l'activité de collecte des palourdes :

- Révision du plan d'aménagement ;
- Prise en considération des recommandations ;
- Réaménagement du centre.

4.8.11. Installer une antenne du CEPEX

Organismes : CEPEX

Budget : 60 000 dinars

Durée : 2 ans

Le gouvernorat de Médenine présente des potentialités d'exportation des produits de la pêche et de l'aquaculture qui devront être accompagnées dans leur démarche de positionnement et de facilitation de l'exportation. Ainsi, le focus group a proposé lors de l'atelier de planification de doter la région d'une antenne

du CEPEX qui pourra faciliter les procédures d'exportation pour les unités de transformation de produits de la mer.

À cet effet, cette activité devra inclure :

- Conception d'une note justificative du besoin de mise en place du bureau ;
- Identification d'une administration conjointe pour héberger l'antenne ;
- Installation et opérationnalisation.

4.8.12. Renforcer la compétitivité de la CdV du crabe bleu

Organismes : GIPP/ CRDA Médenine/ DGPA/ CEPEX

Budget : 300 000 dinars

Durée : 2 ans

Initialement le crabe a été considéré comme un problème par les pêcheurs ; en effet, il s'attaquait aux poissons retenus dans les filets, entraînant des pertes de captures d'une part, mais aussi des détériorations de filets quand ils y étaient pris à leur tour. Cela a entraîné des changements de pratiques, notamment un relevé des filets plus rapide : au lieu de laisser les filets toute la nuit et de se retrouver avec un maximum de crabes et un minimum de poissons, les pêcheurs relèvent désormais leurs filets au bout d'une demi-heure de pêche, le temps d'avoir quelques prises de poissons et un laps de temps trop court pour qu'arrivent les crabes. À partir de 2015, un investisseur étranger est arrivé en Tunisie et il a proposé une pêche ciblée vers le crabe au moyen de nasses. Les crabes sont ensuite collectés et amenés à l'usine pour y être congelés, entier, en moitié, ou en chair. Le marché visé est le marché asiatique : Thaïlande, Corée, Philippines. Des dégustations sont réalisées par le GIPP afin de faire connaître le produit sur le marché national. Pour l'heure, celui-ci reste limité aux croisiéristes de Djerba qui l'ont inclus dans leur repas sur l'île (grâce aux efforts du GIPP et du CRDA Médenine).

Il existe aujourd'hui sur le gouvernorat de Médenine deux usines qui se sont spécialisées dans le traitement du crabe bleu pour une exportation en congelé. Ils fournissent les nasses aux pêcheurs qui sont alors tenus de leur vendre leur production à prix fixe (2 DTN le kilo) ; généralement, ils se déplacent sur les lieux de production pour la collecte des produits. Au départ, ils ont bénéficié de l'appui du GIPP qui a subventionné le kilo à 1 DTN. Cela a permis à cette activité de prendre son envol.

Trois types de produits sont fabriqués par les usines : crabe entier, demi-crabe et chair de crabe. Les marchés visés sont asiatiques et une usine a un acheteur en Australie. D'une part, la fabrication des nasses dans le gouvernorat peut être à la base de création d'emplois. Il faut des chaudronniers pour fabriquer la structure métallique, alors que des emplois féminins pourraient confectionner les filets qui entourent la structure métallique ; il semble que quelques constructions locales aient débuté.

- Appui direct aux pêcheurs à travers la distribution de nasse
- Création des activités de confection des nasses

D'autre part, le projet PDE3 de la Banque Mondiale et mise en œuvre par la CEPEX pourrait s'intéresser à cette chaîne de valeur en tant que proposition du sous-groupe thématique pour le montage d'une initiative de renforcement de la compétitivité.

L'approche IRC (initiative de renforcement de la compétitivité) s'articule autour du dialogue public- privé pour l'adoption d'un plan d'investissement public et privé et la conduite de changement d'une chaîne de valeur en vue d'atteindre son optimum d'exploitation et de commercialisation.

Ce projet pourra être concrétisé par implication des différents acteurs institutionnels intervenant dans la CdV aquaculture (DGPA, CRDA Médenine et le groupement interprofessionnels des produits de la pêche, CEPEX, mais aussi privés (les pêcheurs, GDP, etc.).

- Étude sectorielle (analyse de l'offre et de la demande à l'échelle internationale) ;
- Étude du cluster dans le gouvernorat de Médenine ;
- Analyse stratégique ;
- Succession de dialogue public et privé ;
- Conception d'un plan d'investissement public et privé.

4.8.13. Étudier les potentialités de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Organismes : GIPP/ CRDA Médenine/ DGPA/ CEPEX

Budget : 200 000 dinars

Durée : 2 ans

Lors du focus group, nous avons soulevé quelques problématiques de commercialisation à l'instar du coût de production de l'aquaculture, la faiblesse de la qualité de certains produits, mais également le manque de logistique expert. À cet effet, nous proposons la mise en œuvre d'une étude des potentialités de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture avec identification des marchés de niches potentiels pour chaque chaîne de valeur des produits. Cette étude devra avoir une portée nationale et internationale spécifique à la région de Médenine. Le résultat escompté est également une bonne segmentation de marché de chaque produit afin d'orienter les investisseurs sur les potentialités de cette CdV en termes d'export ou de commercialisation locale. Ainsi, un déroulement classique de cette étude peut être opéré de la manière suivante :

- Conception des termes de référence ;
- Lancement de l'appel d'offres ;
- Sélection du bureau de conseil et d'assistance technique ;
- Lancement de l'étude.

4.9. Objectif spécifique 3 : Améliorer les conditions des systèmes de productions durables de la pêche et de l'aquaculture

Cet objectif s'appuie sur les initiatives d'amélioration de l'infrastructure du d'une part et d'autre part sur les compétences humaines en matière de connaissance à travers le soutien à la formation professionnelle et pour en suivre les performances et les résultats qui contribuent à une croissance inclusive et un meilleur renforcement des capacités des pêcheurs et surtout des femmes rurales.

- R 3.1 : Améliorer l'infrastructure et l'environnement de travail ;
- R 3.2 : Renforcer la capacité de la formation professionnelle en matière de soutien aux systèmes de production de la pêche et de l'aquaculture.

R 3.1 : l'infrastructure et l'environnement de travail des pêcheurs sont améliorés

Ce résultat qui s'articule autour de la modernisation et de l'amélioration des infrastructures portuaires a été longuement débattu lors du focus group. Certaines zones sont dépourvues d'appontement, d'autres ports connaissent une surexploitation tel que celui de Houmet souk. Ainsi, les principales préoccupations concernent l'amélioration de l'infrastructure de base et des équipements des ports de pêche, les services portuaires, la protection contre la pollution, la disponibilité des moyens de secours et de sauvetage, l'entretien des moyens de signalisation maritime et la lutte contre l'avancée du sable.

Il s'agit également des mesures de préservation des ressources naturelles et la réduction de l'impact des activités productives des lagunes de Boughrara et El Bibane.

Un autre souci porte sur la gestion des rejets liquides par les unités de transformations et la valorisation de l'étude réalisée dans le cadre de la coopération entre le gouvernorat de Médenine et la région de Normandie (France).

Tableau 18 : Activités relatives à l'amélioration de l'infrastructure

Activités	Sous- activités	Organismes
Création d'appontements à Hassi Jerbi/ Sedouikech, Guellala et Elayati.	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les professionnelles de la pêche. - Préparation des termes de références. - Lancement des appels d'offres sous forme de lots. - Sélection des bureaux d'exécution de travaux. - Mise en œuvre et suivi avec les professionnels. 	CRDA Médenine/ APAL/ APIP/ Projet NEMO 3/ URAP
Finalisation de la tranche 3 de l'extension du Port de Zarzis	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des études d'extension si nécessaire. - Termes de référence et appels d'offres. - Sélection du bureau d'exécution des travaux. - Mise en œuvre et suivi. 	APIP/DGPA/ CRDA Médenine/APAL
Extension du port de Houmet Souk.	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les professionnelles de la pêche. - Préparation des termes de références. - Lancement des appels d'offres sous forme de lots. - Sélection des bureaux d'exécution de travaux. - Mise en œuvre et suivi avec les professionnels. 	APIP/DGPA/ CRDA Médenine /APAL
Protection du port de Boughrara.	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection du bureau d'exécution de l'étude. - Sélection de la variante. - Appel d'offres pour l'exécution des travaux. - Sélection du bureau d'exécution des travaux. - Mise en œuvre des travaux et suivi. 	DGPA/ APIP/CRDA Médenine/APAL
Évaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de la lagune El Bibane.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des mesures prises. - Proposition de mesures d'amélioration. - Révision du cahier des charges de la concession. 	DGPA/ APIP/APAL/CRDA Médenine
Plan d'aménagement de la lagune de Boughrara.	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation entre les différents acteurs. - Mise en place d'un plan d'aménagement pour la lagune de Boughrara. - Suivi et évaluation. 	DGPA/ APIP/APAL/CRDA Médenine/ ministère de l'Équipement
Réhabilitation de réseau d'assainissement des eaux usées des ports de pêche de la région.	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des termes de référence. - Appel d'offres et sélection. - Étude de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées des ports. - Sélection des variantes. - Appel d'offres et choix des bureaux d'exécution des travaux. - Mise en œuvre et suivi. 	DGPA/ APIP/ ONAS/ CRDA Médenine/APAL
Gestion des déchets liquides dans les unités de transformation des produits de la pêche.	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les unités de transformation sur les possibilités de mise en place des unités de traitement. - Sélection des meilleures hypothèses de financement. 	ONAS/ANPE/ unité de transformation/ Municipalité/ ministère de l'Équipement

4.9.1. Créer des appontements à Hassi Jerbi/ Sedouikech, Guellala et Elayati

Organismes proposés : CRDA Médenine/ APAL/ APIP/ Projet NEMO 3/ URAP

Budget : 600 000 dinars

Durée : 3 ans (2021-2023)

Cette action a été proposée par le groupement de pêcheurs de Hassi Jerbi, lors de l'atelier de planification. Elle est considérée comme un appui aux pêcheurs de la région pour préserver les débarquements et favoriser un environnement de travail adéquat. Les zones proposées par le focus group sont : Hassi Jerbi, Sedouikech, Guellala, Elayati. L'objectif étant de disposer d'appontement au niveau de ces zones.

- Concertation avec les professionnelles de la pêche ;
- Préparation des termes de références ;
- Lancement des appels d'offres sous forme de lots ;

- Sélection des bureaux d'exécution de travaux ;
- Mise en œuvre et suivi avec les professionnels.

4.9.2. Finaliser de la tranche 3 de l'extension du Port de Zarzis

Organismes proposés : APIP/DGPA/ CRDA Médenine

Budget : 20 millions de dinars

Durée : (2021-2023)

Les participants à l'atelier de planification ont inscrit la finalisation de la tranche 3 de l'extension du port de Zarzis comme étant un axe d'amélioration de l'infrastructure de base pour la pêche dans le gouvernorat de Médenine. Le cout global a été également évalué par le groupe aux alentours de 20 millions de dinars.

- Actualisation des études d'extension si nécessaire ;
- Termes de référence et appels d'offres ;
- Sélection du bureau d'exécution des travaux ;
- Mise en œuvre et suivi.

4.9.3. Réaliser une extension du port de Houmet Souk

Organismes proposés : APIP/DGPA/ CRDA Médenine

Budget : À définir

Durée : 5 ans

C'est le port principal de l'île de Djerba. Construit en 1948 et réaménagé en 1985. Le port de Houmet Souk est situé dans la partie Nord de l'île de Djerba, à proximité immédiate de la ville de Houmet Souk. Le port de pêche subit aujourd'hui l'extension des activités touristiques, ce qui nuit à sa capacité de recevoir correctement une flottille qui pêche à proximité profitant d'une zone de pêche fructueuse. Le projet d'extension devra inclure l'activité touristique et l'activité de pêche. Ce projet inclut les étapes classiques :

- Concertation avec les professionnelles de la pêche ;
- Préparation des termes de références ;
- Lancement des appels d'offres sous forme de lots ;
- Sélection des bureaux d'exécution de travaux ;
- Mise en œuvre et suivi avec les professionnels.

4.9.4. Renforcer la protection du port de Boughrara

Organismes proposés : DGPA/ APIP/ CRDA Médenine

Budget : À définir

Durée : 5 ans

Le port de pêche de Boughrara a été construit en 1983 -1986. Il a été implanté dans une zone caractérisée par un excellent potentiel halieutique, et des conditions d'exploitation favorables. L'activité de pêche y était déjà bien développée. L'appel d'offres relatif à l'étude de réhabilitation, de réaménagement, d'extension et de protection du port de pêche de Boughrara a été lancé en 2019 par la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture. L'avancement de ce projet dépend de l'avancement de l'étude et du financement des travaux.

- Sélection du bureau d'exécution de l'étude ;
- Sélection de la variante ;
- Appel d'offres pour l'exécution des travaux ;
- Sélection du bureau d'exécution des travaux ;
- Mise en œuvre des travaux et suivi.

4.9.5. Évaluer la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de la lagune El Bibane⁸

Organismes proposés : DGPA/ APAL/ INSTM/ CRDA/ pêcheurs et concessionnaires

Budget : À définir

Durée : 1 an

La lagune El Bibane revêt une importance sociale, économique, écologique et archéologique pour la région. Toutefois, la pêcherie au niveau de la lagune El Bibane connaît notamment certains enjeux par rapport à son développement :

- Enjeux liés à la pêche et surtout la viabilité technique de la bordigue face à l'érosion sous-marine et l'élévation du niveau de la mer ;
- Enjeux liés à la qualité d'eau et surtout la maîtrise de la pollution d'origine domestique, industrielle et agricole ;
- Enjeux liés à l'extension non maîtrisée de village Jdéria.

Ces éléments ont été repris dans le plan d'aménagement de la pêcherie d'El Bibane⁹ réalisée en 2017 et dont nous présentons ci-dessous les principaux axes d'intervention :

- Mise à jour de la réglementation ;
- Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée INDNR et renforcement du Suivi contrôle et surveillance (SCS) ;
- Exploitation et gestion durable des pêcheries ;
- Amélioration et diffusion des connaissances ;
- Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions sociales et économiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Pour donner suite à ces mesures prises et en vue de s'assurer de l'amélioration de la gestion de la lagune d'El Bibane. Nous proposons ci-dessous quelques actions de suivi, évaluation et mesures correctives en cas de besoins :

- Évaluation des mesures prises ;
- Proposition de mesures d'amélioration ;
- Révision du cahier des charges de la concession.

4.9.6. Renforcer le plan d'aménagement de la lagune de Boughrara

Organismes : DGPA/ APIP/ ONAS/ CRDA Médenine/APAL/ ministère de l'Équipement

Budget : À définir

Durée : 1 an

La lagune de Boughrara est la plus grande lagune tunisienne. Elle est soumise depuis des décennies à des contraintes naturelles et à l'impact des activités anthropiques, de plus en plus croissantes. Elle a bénéficié auparavant d'un appui de la banque mondiale pour la mise en place d'un plan de gestion¹⁰.

La mise en service du nouveau pont El Kantara a été largement reprise par de nombreuses études scientifiques pour évaluer son impact sur paramètres de l'eau et le sédiment. Un deuxième pont a été programmé en 2019, mais un tel pont risque de gêner le transit littoral et l'échange de la faune entre la partie Ouest du golfe de Gabès et la lagune de Boughrara, de nuire davantage à l'eutrophisation de la lagune de Boughrara. De plus, les demandes ont toujours porté l'espoir que d'autres ouvertures sous la chaussée soient aménagées et qu'un dragage des fonds soit effectué pour faciliter les échanges hydrologiques entre la lagune de Boughrara et la mer et atténuer le déficit d'eutrophisation de la lagune.

⁸ FAO, 2018 - Implémentation de l'approche écosystémique pour l'aménagement de la pêcherie de la lagune de El Bibane

⁹ FAO, 2017 - Plan d'Aménagement des Pêcheries (PAP) de la lagune d'El Bibane (Zarzis, Tunisie)

¹⁰ Banque Mondiale, 2013- GULF OF GABÈS MARINE AND COASTAL RESOURCES PROTECTION PROJECT.

Ainsi, la lagune de Boughrara est confrontée à une série d'enjeux cruciaux pour la gestion durable de ses ressources naturelles, qui constituent la base du développement économique et social. Les enjeux peuvent être résumés comme suit :

- Amélioration de la qualité des eaux de la lagune :
 - Maintien d'un taux de renouvellement des eaux compatible avec une bonne productivité halieutique ;
 - Réduction des impacts des infrastructures nouvelles ;
 - Maitrise des rejets d'effluents organiques (effluents domestiques, activités aquacoles, abattoir, station de dessalement, etc.).
- Adoption de pratiques de pêche durables :
 - Limitation de la pression de pêche et des pratiques destructives ;
 - Protection des habitats naturels terrestres, des zones humides remarquables et des populations d'oiseaux ;
 - Protection des paysages et maintien de l'attractivité touristique ;
 - Maitrise de l'urbanisation.
- Orientation vers un tourisme durable.

Nous proposons de :

- Concertation entre les différents acteurs ;
- Mise en place d'un plan d'aménagement pour la lagune de Boughrara ;
- Suivi et évaluation.

4.9.7. Réhabilitation de réseau d'assainissement des eaux usées des ports de pêche de la région

Organismes : DGPA/ APIP/ ONAS/ CRDA Médenine/APAL

Budget : À définir

Durée : 5 ans

Une des propositions de l'amélioration de l'infrastructure portuaire dans le gouvernorat de Médenine porte sur la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées des ports de pêche de la région. Nous en présentons ci-dessous les principales étapes :

- Élaboration des termes de référence ;
- Appel d'offres et sélection ;
- Étude de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées des ports ;
- Sélection des variantes ;
- Appel d'offres et sélection des bureaux d'exécution des travaux ;
- Mise en œuvre et suivi.

4.9.8. Réaliser la gestion des déchets liquides dans les unités de transformation des produits de la pêche

Organismes : ONAS/ ANPE/ unité de transformation/ municipalité/ ministère de l'Équipement

Budget : À définir

Durée : 5 ans

Un dernier axe de développement proposé dans l'amélioration de l'infrastructure de base était le traitement des déchets liquides pour les conserveries. Dans le cadre de la coopération décentralisée du gouvernorat de Médenine avec la région Normandie (France) une première étude a été menée par une société spécialisée dans les questions environnementales. Les premières conclusions semblent être de mettre en place des unités de traitement pour chaque conserverie, car elles sont trop éloignées les unes des autres pour envisager une structure collective.

- Concertation avec les unités de transformation sur les possibilités de mise en place des unités de traitement ;
- Sélection des meilleures hypothèses de financement.

R 3.2 : Les capacités de la formation professionnelle en matière de soutien aux systèmes de production de la pêche et de l'aquaculture sont renforcées

Selon l'étude stratégique de la pêche et de l'aquaculture, 2016, l'existence en Tunisie de centres et d'écoles de formation, la qualification et les compétences des sortants de ces institutions n'ont pas donné les résultats attendus. La modification des programmes et l'amélioration des méthodes de formation n'ont pas fait évoluer la qualité de la formation dispensée. Dans le cas du gouvernorat de Médenine, il existe un seul centre de formation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, il s'agit du centre de formation professionnelle de la pêche à Zarzis.

Depuis sa création, le CFPP Zarzis a administré des formations initiales dans de la pêche au profit des apprenants du gouvernorat de Médenine et d'autres régions de la Tunisie. Les demandeurs de formation sont intéressés par les spécialités de la pêche en vue de trouver un emploi. Très rares sont les apprenants qui envisagent la création de leurs propres projets. Le centre fourni aussi son expertise à d'autres institutions comme l'INAT pour assurer l'encadrement des étudiants ou l'INSTM qui demande la participation des formateurs du centre à ses activités de recherche, en plus de quelques ONG pour bénéficier de l'hébergement et de la salle de conférence lors de leurs activités.

On enregistre aussi des demandes pour la formation continue qui ne sont pas satisfaites vu le manque de formateurs. En 2019, le centre a reçu 30 demandes de formation continue qu'il a gardées en instance. Les principales spécialités demandées pour la formation continue sont : formation en patron côtier, formation en qualité des produits de pêche (demandes adressées surtout par les femmes), formation en utilisation et entretien du matériel de navigation.

Le gouvernorat de Médenine a la chance d'avoir un centre de formation lié à la pêche à Zarzis et c'est ce centre qui sera mis à contribution pour l'aspect formation :

- Du personnel qui assumera l'entretien des installations frigorifiques qui devra avoir des notions de base de mécanique et de froid ;
- Du personnel en relation avec les produits de la mer qui devra avoir des notions de base en hygiène ;
- Renforcement de capacités des femmes dans la valorisation des produits de la pêche.

Tableau 19 : Activités relatives aux renforcements des capacités des pêcheurs, jeunes et femmes rurales

Activités	Sous- activités	Organismes
Mise à niveau du centre de formation Pêche Zarzis	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et évaluation de l'état du centre infrastructure et équipement - Financement et mis en œuvre des travaux - Acquisition d'équipement - Besoin en ressources humaines et recrutement de personnel. 	AVFA/ CFPP Zarzis/ CRDA Médenine/UR AP
Formation sur la manutention des produits de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des modules de 3 jours sur la manutention du poisson et de l'utilisation de la glace. - Former les bénéficiaires des installations à l'entretien des machines. - Assurer un suivi de l'activité une fois les investissements réalisés 	GIPP/ CFPP Zarzis/ CRDA Médenine/UR AP
Renforcement de capacités des femmes rurales	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des modules de formation - Sélection des bénéficiaires de formation - Formation et suivi de la mise en œuvre - Accompagnement pour le montage de projet. 	CFPP Zarzis/ GIPP/ URAP/ GEMEISA 3
Formation de main-d'œuvre qualifiée en aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des modules de formation - Mise en relation du promoteur et du centre de formation - Mise en œuvre de la formation au profit du personnel du promoteur. 	CFPP Zarzis/ CTAq/ URAP

Nous proposons dans ce chapitre qu'au-delà de la formulation stratégique du plan d'action pour la pêche et de l'aquaculture, que le centre de formation professionnel de la pêche de Zarzis bénéficie de l'appui du dispositif de renforcement de la formation professionnelle prévu dans le cadre du programme IRADA.

4.9.9. Mettre à niveau le Centre de Formation la Pêche de Zarzis

Organismes proposés : AVFA/ CFPP Zarzis/ CRDA Médenine/URAP

Budget : 150 000 dinars

Durée : 3 ans

L'Agence de vulgarisation et de formation agricoles a entamé un programme de mise à niveau des centres de formation selon des priorités par centre prédéfini. Le centre de formation de Zarzis ne figure pas dans le programme annuel de performance 2019 pour sa mise à niveau. Nous insistons sur le fait de mettre à niveau ce centre vu son rôle important dans région par des interventions directes (formation initiale et continue), mais également, indirectes comme la collaboration avec les projets de développement.

- Diagnostic et évaluation de l'état du centre infrastructure et équipement ;
- Financement et mis en œuvre des travaux ;
- Acquisition d'équipement ;
- Besoin en ressources humaines et recrutement de personnel.

4.9.10. Réaliser des actions de formation sur la manutention des produits de la pêche

Organismes proposés : GIPP/ CFPP Zarzis/ CRDA Médenine/URAP

Budget : 50 000 dinars

Durée : 3 ans

La prise en compte des programmes d'investissement dans le froid nécessite un accompagnement en formation pour ceux qui bénéficieront de ces investissements. L'école des pêches de Zarzis est idéalement placée pour animer cette activité en :

- Mettant en place des modules de 3 jours sur la manutention du poisson et de l'utilisation de la glace ;
- Formant les bénéficiaires des installations à l'entretien des machines ;
- Assurant un suivi de l'activité une fois les investissements réalisés.

4.9.11. Renforcer les capacités des femmes rurales

Organismes : CFPP Zarzis/ GIPP/ URAP/ GEMEISA 3

Budget : 200 000 dinars

Durée : 5 ans

L'emploi des femmes rurales est essentiellement visible dans le domaine de la collecte des palourdes et comme main-d'œuvre au niveau des usines de transformation des produits de la pêche. Cependant, nous pouvons proposer à l'instar du projet GEMISA 3 la possibilité de fournir des modules de formation au profit des femmes pour la valorisation artisanale de produits de la pêche (tels que le séchage et le salage, marinés), mais également sur la manutention des produits, emballage des produits, valorisation des crabes bleu :

- Conception des modules de formation ;
- Sélection des bénéficiaires de formation ;
- Formation et suivi de la mise en œuvre ;
- Accompagnement pour le montage de projet.

4.9.12. Former de la main-d'œuvre qualifiée en aquaculture

Organismes : CFPP Zarzis/ CTAq/ URAP/

Budget : 200 000 dinars

Durée : 5 ans

La reprise de l'aquaculture dans le gouvernorat de Médenine devra être accompagnée par le renforcement de capacité de main d'œuvre qualifié dans la région. Ceci pourrait être conçu sous la forme de formation par alternance. À ce niveau il est important de doter le centre de formateur et de ressources humaines adéquates qui accompagne son développement d'offre de formation.

- Conception des modules de formation ;
- Mise en relation du promoteur et du centre de formation ;
- Mise en œuvre de la formation au profit du personnel du promoteur.

5. SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

Activités	Structures/ organismes	Budget (KTND)	2020/2021	2022	2023	2024	2025
OS 1 : Assurer et promouvoir une production de la pêche et de l'aquaculture durables et inclusives, et suivre leurs performances							
R 1.1 : Préservation des ressources marines et côtières naturelles							
Appui au système de contrôle et de surveillance et opérationnalisation du système d'information décisionnel au niveau du gouvernorat de Médenine	DGPA/ CRDA Médenine	250					
Continuation de la mise en place des récifs artificielle	DGPA/CRDA Médenine	400					
Sensibiliser les pêcheurs sur la réglementation et les résultats de la recherche scientifique	DGPA/INSTM	50					
Mise en place d'une plateforme de dialogue régionale profession-administration	GIPP/ DGPA/ CRDA MEDENINE/ /URAP/ UTICA	20/an					
Sensibilisation des acteurs sur les effets du changement climatique	APAL /DGPA/CRDA Médenine	30					
Mis en place d'une aire marine protégée	APAL /DGPA/ INSTM/CRDA Médenine/ PNUD ET REC-SPA	À définir					
R1.2 : Promouvoir l'aquaculture dans la région de Médenine							
Installation d'une antenne du centre technique de l'aquaculture	CTAQ	60/an					
Projet pilote d'aquaponie	CTAQ/ INSTM/ CRDA Médenine	30					
Guichet unique ODS pour les projets d'aquaculture	ODS/ CRDA Médenine /DGPA/ANPE/APIA	50/an					
Projet d'appui à la chaîne de valeur des éponges	CTAQ/ GIPP/DGPA/CRDA Médenine/ CEPEX/ Task force chaîne de valeur	200					
Étude d'identification des zones potentielles d'aquaculture	DGPA /CTAQ/ ANPE/ CRDA Médenine	400					
OS 2 : Améliorer la qualité et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture							
R2.1 : Promotion et appui à la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture							
Mise à niveau marchés de Houmet souk/ Ajim/ Boughrara/ Kef	APIP/ DGSV/ CRDA Médenine	600					
Réalisation des analyses du milieu de collecte de la palourde et reprise de l'activité	CRDA Médenine/ DGSV/ GDP	50/ an					
Réaliser un état des lieux des installations en froid existantes dans le secteur pêche sur le gouvernorat	APIP /CRDA Médenine/CSFE Djerba	100					
Appui à l'écolabellisation des pêcheries dans le gouvernorat de Médenine	GIPP/DGPA/APAL/INSTM/GDP/ CRDA Médenine	240					
Mise à niveau des barques côtières	GIPP/ DGPA /DGSV/ CRDA Médenine	500					

Activités	Structures/ organismes	Budget (KTND)	2020/2021	2022	2023	2024	2025
Appuyer les GDP dans l'acquisition de fabrique de glace et matériel de manutention des produits de la pêche	GDP/CRDA Médenine /GIPP	500					
Dynamiser le food quality label Tunisia conserve de sardine	GIPP/ INNORPI/ UTICA/CRDA Medenine/DGIA	200					
R2.2 : Promotion de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture							
La mise en place d'un projet d'équipements de motocycles avec caisses isothermes	GIPP/ CRDA Médenine	300					
Développer la capacité de stockage en frais de la SMSA	SMSA	400					
Appui à l'opérationnalisation du centre de purification des palourdes	GDP Grine/ CRDA Médenine	À définir					
Installation d'un bureau de CEPEX	CEPEX	60/ an					
Renforcement de la compétitivité de la chaine de valeur du crabe bleu	GIPP/ CRDA Médenine/ DGPA/ CEPEX	300					
Étude sur les potentialités de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	GIPP/ DGPA/ CRDA Médenine/ APIA/ CEPEX	200					
OS3 : Améliorer les conditions des systèmes de productions durables de la pêche et de l'aquaculture							
R3.1 : Améliorer l'infrastructure et l'environnement de travail des pêcheurs							
Création d'apportements à Hassi Jerbi/ Sedouikch, Guellala et Elayati	CRDA Médenine/ APAL/ APIP/ Projet NEMO 3/ URAP	600					
Finalisation de la tranche 3 de l'extension du Port de Zarzis	APIP/DGPA/ CRDA Médenine/APAL	20000					
Extension du port de Houmet souk	APIP/DGPA/ CRDA Médenine /APAL	À définir					
Protection du port de Boughrara	DGPA/ APIP/CRDA Médenine/APAL	À définir					
Évaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la lagune El Bibane	DGPA/ APIP/ APAL/ CRDA Médenine/ pêcheurs						
Plan d'aménagement de la lagune de Boughrara	DGPA/ APIP/ APAL/ CRDA Médenine/ministère de l'Équipement						
Réhabilitation de réseau d'assainissement des eaux usées des ports de pêche de la région	DGPA/ APIP/ ONAS/ CRDA Médenine/APAL	À définir					
Gestion des déchets liquides dans les unités de transformation des produits de la pêche	ONAS/ANPE/ unité de transformation/ Municipalité/ ministère de l'Équipement	À définir					
R 3.2 : Les capacités de la formation professionnelle en matière de soutien aux systèmes de production de la pêche et de l'aquaculture sont renforcées							
Mise à niveau du centre de formation Pêche Zarzis	AVFA/ CFPP Zarzis/ CRDA Médenine/URAP	150					
Formation sur la manutention des produits de la pêche	GIPP/ CFPP Zarzis/ CRDA Médenine/URAP	50					
Renforcement de capacités des femmes rurales	CFPP Zarzis/ GIPP/ URAP/ GEMEISA 3	200					
Formation de main-d'œuvre qualifiée en aquaculture	CFPP Zarzis/ CTAq/ URAP	200					

6. PROPOSITION DE MESURES DANS UN CONTEXTE DE PANDEMIE DE COVID-19

Par mesure préventive afin de réduire la propagation du virus, de nombreux secteurs économiques en Tunisie ont été touchés par un ralentissement ou un arrêt complet des activités. Peu de secteurs ont été épargnés, à l'instar de l'agriculture et de la pêche qui ont du moins subi des difficultés de fonctionnement (déplacement, commerce, etc.). Concernant le secteur de la pêche, des mesures légales ont été instaurées par le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche présent à travers 2 circulaires, et ce comme suit :

- La circulaire N° 58/2020 du ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche a interdit toute activité de pêche (chalut et senne tournante, collecte des palourdes) sauf pour la pêche côtière sous réserve de limiter la sortie en mer à 1 seule journée.
- La circulaire commune N°69/2020 du ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, ministère de l'Intérieur, ministères des Affaires sociales et le ministère des Collectivités locales qui a mis à jour les mesures préventives contre la prorogation du virus covid 19. Ces nouvelles mesures autorisent la pêche (y compris le chalut et la senne tournante) sous réserve d'approbation d'un comité, ouverture et fermeture des marchés de gros au niveau des ports.

Ainsi, pour s'aligner à la stratégie de l'état basé sur la distanciation sociale et la protection de la santé des consommateurs, un ensemble de mesures est proposé.

Mesures urgentes :

Tableau 20 : Mesures urgentes de prévention contre le Covid-19

Thèmes	Mesures prises et proposition	Parties prenantes
Contrôle de l'accès des personnes au port.	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des entrées au port et limitation aux professionnels (avec les moyens de prévention bavette et blouse). Prises de température à l'entrée du port. Équipement de désinfection des véhicules à l'entrée du port. 	APIP CRDA (arrondissement de production animale) Garde nationale
Contrôle des accès des embarcations au port.	<ul style="list-style-type: none"> Interdiction d'accès aux embarcations n'appartenant pas au port d'attache concerné. 	APIP Garde nationale
Contrôle et sensibilisation des embarcations.	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation aux mesures préventives (affichages à bord). Mise en place des moyens de nettoyage et de désinfection à bord. 	Patron de pêche côtière
Mesures d'hygiène et limitation de contamination avec les surfaces (aires de débarquement et marchés de gros).	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage et désinfection des aires de débarquement et du marché de gros. 	CRDA APIP Collectivités locales
	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'un couloir de désinfection à l'entrée des marchés de gros. 	APIP Collectivités locales CRDA (arrondissement de la production animale)

Tableau 21 : Proposition de mesures préventives dans un contexte de Covid-19

Axes d'interventions	Mesures	Organismes concernés
Le respect des consignes d'hygiène comportementales (il s'agit essentiellement de respecter la distanciation sociale, hygiène corporelle et réduire le risque de contamination qui provient des manipulateurs).	- Sensibilisation aux mesures d'hygiène corporelle (port de bavette, blouse de travail, etc.)	CRDA (arrondissement de la production animale)
	- Révision et respect des procédures HACCP au niveau du marché de gros qui en dispose.	CRDA (arrondissement de la production animale)
	- À minima mise en place de procédure de nettoyage et désinfection.	CRDA (arrondissement de la production animale).
Renforcer le contrôle sanitaire des produits de la pêche maritime afin de préserver la santé des consommateurs tunisiens.	- Renforcer la disponibilité des ressources humaines pour le contrôle de la salubrité des produits de la pêche	CRDA (arrondissement de la production animale)
	- Sensibilisation des pêcheurs aux bonnes d'hygiène à bord (risque de contamination par le manipulateur).	CRDA (arrondissement de la production animale) GIPP
	- Respect des mesures de nettoyages et désinfection à bord des embarcations (caisse, etc.).	CRDA (arrondissement de la production animale).
Au niveau des unités de conditionnement et de transformation.	- Respect des mesures de prévention et mis à disposition des moyens de nettoyage et désinfection.	CRDA (arrondissement de la production animale) Comité spécifique

Pour la phase déconfinement progressif, la reprise devra être accès sur les éléments suivants :

- Reprise de l'exportation des produits de la pêche ;
- Réflexion autour d'un label embarcation qui garantit l'hygiène et la qualité des produits ;
- Renforcer le contrôle de l'activité de la pêche et prévenir la pêche INN ;
- Renforcer la commercialisation et notamment les circuits de distribution à travers des points de vente du producteur aux consommateurs ;
- Digitalisation des ventes au niveau des marchés de gros et mise à disposition des données auprès des professionnels.

7. PROJET COLLABORATIF

7.1. Contexte et problématiques

La pêche dans le gouvernorat de Médenine n'échappe pas au premier constat valable pour la pêche tunisienne : la surexploitation des ressources marines principalement liée à un défaut du respect de la réglementation. De ce fait il est illusoire de proposer une augmentation de la production dans la situation actuelle et les axes de croissance seront liés à une amélioration des pratiques au niveau de la qualité permettant une meilleure valorisation des produits.

Lors de la visite de terrain, nous avons constaté qu'une bonne partie de la flottille ne fréquente pas forcément les ports, notamment les petites barques non motorisées ; ces petites barques qui ramènent de petites quantités de produits de la mer en débarquant à même les plages n'ont généralement pas accès à la glace. D'où la difficulté pour ces petits pêcheurs d'avoir des produits de bonne qualité ; ainsi outre le fait qu'ils produisent de petites quantités, ils ne peuvent valoriser correctement leurs produits par manque de glace. C'est pourquoi plusieurs GDP (Groupement de Développement de la Pêche) souhaitent pouvoir s'équiper de machines à glace et d'unité de stockage.

Le non-respect des règles d'hygiène et de qualité, surtout en l'absence de contrôle et de surveillance, se traduit par une baisse de la qualité et la perte de marchés porteurs.

Plusieurs échelons doivent permettre d'améliorer la qualité de la production :

- Au niveau des embarcations, il faut que le poisson pêché soit conservé dans le meilleur état possible jusqu'à son débarquement. C'est pourquoi nous proposons un programme d'équipement des barques en caisses isothermes ;
- Au niveau des ports, l'équipement en froid est généralement de bonne qualité. Il faut néanmoins faire un état des lieux pour améliorer l'existant ;
- Pour les débarquements hors ports, plusieurs GDP ont demandé l'installation de machines à glace. C'est une excellente suggestion sachant qu'il faudra étudier les sites d'implantation et former le personnel en charge de ces machines ;
- Ces zones hors port sont peu desservies par les mareyeurs hormis les petits revendeurs à moto. Afin de maintenir la chaîne du froid, nous avons proposé d'équiper ces petits revendeurs de caisse isothermes sur remorques attachées à leurs motos ;
- Ce dispositif pourra s'appliquer dans un deuxième temps à des revendeurs à l'intérieur du pays.

La première proposition formulée consiste à faire un état des lieux d'une part des installations existantes afin de définir si elles sont performantes, s'il faut les réparer ou les changer, et d'autre part définir les lieux possibles d'implantation de machines à glace demandées par les GDP. Pour eux, il sera nécessaire d'étudier leurs moyens de commercialisation et d'envisager de coupler une chambre froide à leur machine à glace.

Toujours sur la même thématique qualité et plus précisément de maintien de la chaîne de froid, le complexe frigorifique de la SMSA (propriété de l'APIP) a été construit durant les années 70. Son état actuel ne permet pas une utilisation adéquate des installations. Le renouvellement de cette unité permettra à la SMSA d'améliorer ces marges en renforçant sa capacité de commercialisation il existe aussi la région de Sedouikech n'a pas de port. Elle compte pourtant des centaines de pêcheurs. Ces pêcheurs se sont réunis en groupement pour défendre leur intérêt. Actuellement, les pêcheurs s'approvisionnent en glace via le port de Ajim. Compte tenu de son éloignement et de la faiblesse de sa capacité de production de glace. Ainsi, la problématique de disponibilité de la glace apparaît essentiellement lors de la période estivale.

Dans ce chapitre nous présentons un projet collaboratif qui se base essentiellement sur une collaboration publique (structure public et interprofession) et privée (UTAP, les organisations professionnelles) présente dans le gouvernorat de Médenine. Cette proposition se base sur la fusion de plusieurs projets proposés portés par la SMSA Zarzis et les GDP sur l'amélioration de la chaîne de froid, mais également sur l'appui à la mise à niveau des embarcations.

7.2. Objectifs

Objectifs du projet : la formulation de la logique d'intervention selon la méthodologie GAR peut être formulée de la façon suivante

Objectif général : Amélioration de la qualité des produits de la pêche

OS 1 : une meilleure maîtrise de la chaîne de froid : Renforcer la capacité de stockage et de conditionnement des produits de la pêche dans le gouvernorat de Médenine. ceci aura un impact important sur la maîtrise de la chaîne de froid et l'amélioration de la qualité des produits de la pêche des organisations professionnelles

R1 : Les unités frigorifiques sont mises à niveau :

- A1.1. Étude de mise à niveau de l'unité frigorifique de la SMSA ;
- A1.2. Acquisition de nouveaux équipements frigorifiques ;
- A1.3. Travaux d'aménagement et installation.

R2 : De nouvelles unités de production de glace et de stockage pour les GDP sont créées :

- A2.1. Étude de faisabilité technico-économique (dimensionnement) ;
- A2.2. Acquisition des nouveaux équipements frigorifique et de production de glace ;
- A2.3 travaux et mise en place.

OS 2 : une meilleure mise à niveau des embarcations de pêche côtière ; un autre élément de la qualité est le respect des risques de la sécurité sanitaire par la mise en place d'un processus de mise à niveau des intrants utilisés tels que les caisses plastiques. La principale catégorie de pêcheurs lésée par la pêche illégale est celle des petits pêcheurs s'adonnant à la pêche côtière ou pêche artisanale. Ceux-ci sont pris en tenaille entre la pêche artisanale d'une illégale, d'un côté, et la pêche illégale déguisée en pêche de loisir ou même des pêcheurs s'adonnant à la pêche illégale (Kiss). Cette population a été affectée par la diminution des revenus et l'augmentation des charges d'exploitations avec une forte dépendance envers les mareyeurs. Cet aspect de faiblesse des ressources financières des acteurs freine le processus de mise à niveau des embarcations et l'amélioration des équipements relatifs à la mise en place de bonnes pratiques d'hygiène.

R 2.1 : les caisses plastiques de meilleure qualité sont accessibles et disponibles

- A2.1.1 : identification des besoins de caisses plastiques de qualité alimentaires et de bacs isothermes ;
- A2.1.2 : identification des fournisseurs et acquisition des intrants ;
- A2.1.3 : modélisation d'une subvention.

R 2.2 : la mise à niveau des embarcations est améliorée :

- A2.2.1 Identifier dans un cadre de concertation des bénéficiaires de la prise en charge de la contribution à la mise à niveau ;
- A2.2.2 Appuyer les pêcheurs à travers la mise à niveau de leur embarcation (peinture et formation et sensibilisation) ;
- A2.2.3 Soutenir la recherche de financement.

Bénéficiaires : Organisation professionnelle et pêcheurs du gouvernorat de Médenine

Partie prenante : hormis la possible contribution du programme IRADA, les parties prenantes à ces projets sont :

- GIPP : Groupement interprofessionnel de la pêche ;
- CRDA Médenine ;
- APIA : Agence de promotion des investissements agricole ;
- DGSV : Direction générale de la santé vétérinaire ;
- URAP.

7.3. Cadre logique

Tableau 22 : Cadre logique

	Indicateurs	Cibles	Hypothèses
Amélioration de la qualité des produits de la pêche	Contribution à l'amélioration des revenus des pêcheurs	Augmentation des revenus des pêcheurs	Une bonne maîtrise de la manutention et de l'utilisation des équipements frigorifiques
<i>OS 1 : une meilleure maîtrise de la chaîne de froid</i>	Contribution à l'amélioration de l'infrastructure frigorifique dans la région	Augmentation de la capacité de stockage	Engagement des groupements professionnels
R1 : les unités frigorifiques sont mises à niveau.	Taux de finalisation de la mise à niveau de l'unité dans le port de Zarzis	L'unité est opérationnelle et exploité par la SMSA.	Bonne maîtrise des échéances des travaux et engagement de la SMSA.
R2 : De nouvelles unités de production de glace et de stockage pour les GDP sont créées.	Nombre de GDP disposant d'unité de stockage et de fabriques de glace.	100% des GDP programmés disposent d'unité de stockage et de fabriques de glace.	Bonne maîtrise des échéances des travaux et engagement des GDP.
<i>OS 2 : une meilleure mise à niveau des embarcations de pêche côtière</i>	Amélioration du taux de mise à niveau des embarcations de pêche côtière	Augmentation du taux de mise à niveau des embarcations dans le gouvernorat	Engagement des pêcheurs dans le processus de mise à niveau.
R2.1 : les caisses plastiques de meilleure qualité sont accessibles et disponibles	Nombre d'embarcations disposant de caisse plastique conforme à la réglementation	100% des embarcations programmées disposent de caisse plastique conforme	Engagement des propriétaires des embarcations
R2.2 : La mise à niveau des embarcations est améliorée	Nombre d'embarcations mis à niveau	100% des embarcations programmées sont mis à niveau	Engagement des propriétaires des embarcations

Tableau 23 : Budget estimé

Le coût estimatif du projet d'environ 1,7 million de dinars

Poste	Budget (KTND)
R1 : Mise à niveau des unités frigorifiques.	400
R2 : Création de nouvelles unités de production de glace et de stockage pour les GDP.	500
R2.1 : Accès aux caisses plastiques de meilleure qualité.	300
R2.2 : Accompagnement de la mise à niveau des embarcations.	500
Total	1700

Tableau 24 : Chronogramme d'intervention

La durée de ce projet devra s'étaler sur 2,5 ans

	2020	2021	2022
R1 : Mise à niveau des unités frigorifiques			
A1.1 : réaliser une étude de mise à niveau de l'unité frigorifique de la SMSA			
A1.2 : Acquérir de nouveaux équipements frigorifiques			
A1.3 : Effectuer les travaux d'aménagement et l'installation			
R2 : Création de nouvelles unités de production de glace et de stockage pour les GDP			
A2.1 : Étude de faisabilité technico-économique (dimensionnement)			
A2.2 : Acquérir de nouveaux équipements frigorifiques et de production de glace			
A2.3 : Réaliser des travaux et mettre en place les nouvelles unités			
R2.1 : accès aux caisses plastiques de meilleure qualité			
- A2.1.1 : déterminer les besoins de caisses plastiques de qualité alimentaires et de bacs isothermes			
- A2.1.2 : Identifier des fournisseurs et acquisition des intrants			
- A2.1.3 : Modéliser une subvention			
R2.2 : accompagnement de la mise à niveau des embarcations			
- A2.2.1 : Identifier des bénéficiaires des subventions de mise niveau, dans un cadre de concertation.			
- A2.2.2 : Appuyer les pêcheurs à travers la mise à niveau de leur embarcation			
- A2.2.3 : Faciliter l'accès au financement			